

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 22 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 13/02/2024

Affichée le : 13/02/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - S. Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : ////

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jf. Drumare

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 13 février 2024.

2024-1-1 Adoption du procès-verbal (compte-rendu) de la séance du 14/12/2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les comptes-rendus deviennent procès-verbaux, qu'un procès-verbal doit être approuvé lors de la séance suivante. Il demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du compte-rendu du 14 décembre dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du compte-rendu de la séance précédente (annexe à la délibération)

2024-1-2 Travaux d'enrobés avec la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des travaux de voirie ont été réalisés par la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge pour le chemin Clipin et la rue d'Angerville. La participation de la commune à ces travaux est de **1 839.94 € HT**.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à l'acquittement des sommes dues et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

2024-1-3 Frais d’instruction des dossiers d’urbanisme de la commune par la communauté de communes Lieuvain Pays d’Auge du 1^{er} semestre 2023

Monsieur le Maire mentionne au conseil que le montant du par la commune à la communauté de communes Lieuvain Pays d’Auge pour l’instruction des dossiers d’urbanisme du 1^{er} semestre 2023 s’élève à **3 640 € TTC** (pour 1 certificat d’urbanisme opérationnel, 14 déclarations préalables, 8 permis de construire).

Le conseil à l’unanimité donne son accord au règlement des sommes dues.

2024-1-4 Transfert du pouvoir de police du maire à la communauté de communes Lieuvain Pays d’Auge

Monsieur le maire informe le conseil que la loi Climat et Résilience confie la police de la publicité aux communes à partir du 1^{er} janvier 2024 et qu’à du 1^{er} juillet 2024 la compétence est transférée automatiquement à l’EPCI compétente en matière de plan local d’urbanisme. Néanmoins, un maire qui souhaite exercer lui-même cette police dispose d’un délai de six mois (entre 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2024) pour s’opposer au transfert et conserver cette compétence.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil qu’il souhaite conserver cette compétence avec leur accord. Le conseil à l’unanimité lui donne son accord, le transfert de cette compétence à la communauté de communes Lieuvain Pays d’Auge est donc de ce fait refusé.

2024-1-5 Modifications des statuts du SDOMODE et transfert de la compétence collecte

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine, 3^{ème} adjoint. Ce dernier stipule au conseil qu’en 2022, la moyenne d’ordures ménages par habitant de la commune est de 226 kgs et que l’objectif fixé est de réduire à 167 kgs en 2027.

La compétence collecte est du ressort de chaque communauté de communes. Or, Dans un courrier du 21 juillet 2022, Monsieur le Préfet a confirmé la possibilité d’obtenir une nouvelle dérogation pour la collecte des biodéchets, ayant par la suite fait l’objet d’un arrêté préfectoral de modification des statuts, en date du 9 janvier 2023 et a encouragé le Comité Syndical du SDOMODE à examiner un transfert de la totalité de la compétence « Collecte » vers le syndicat.

Le conseil approuve à l’unanimité les modifications des statuts du SDOMODE envisagées et le transfert de la compétence collecte.

Travaux centre bourg

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de pose de buses au Frédet seront bientôt finis. Concernant la demande de subvention faite pour l'aménagement d'une voie douce entre Cormeilles et la commune, la subvention du département risque d'être inférieure au montant espéré. Monsieur le Maire tiendra informé le conseil de son montant.

2024-1-6 Achat de terrains AM189

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été question lors d'un précédent conseil d'acheter la parcelle AM189 en vue de l'implantation de nouveaux projets pour la commune. Il redemande l'avis des membres du conseil sur cet achat.

A l'unanimité, ces derniers réitèrent leur accord, charge Monsieur le Maire de la négociation. Monsieur le Maire s'assurera de l'accord du conseil sur le montant qui sera ultérieurement défini.

2024-1-7 Exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en application de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts, les communes à fiscalité propre peuvent exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% et pour la part qui leur revient, les constructions de logements neufs satisfaisants à des critères de performance énergétique et environnementale visés au 1 bis de l'article 1384A. L'exonération d'une durée de 5 ans requiert une délibération préalable des collectivités.

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité émet un avis défavorable à cette exonération.

2024-1-8 Participation de la commune au SIEGE27 pour les travaux chemin des Mousseaux le Bourgai

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de l'estimation des travaux du SIEGE27 pour l'éclairage public. La participation de la commune prévue est de **9 458 € TTC**.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation de ces travaux pour le montant estimé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

2024-1-9 Devis pour les travaux d'électricité du 2^{ème} étage de la mairie

Le 2^{ème} étage de la mairie nécessite d'être rénové. A cet effet, un devis relatif aux travaux d'électricité a été demandé à l'entreprise Lebellois. Celui-ci s'élève à **3 501.60 € TTC**.

Le conseil à l'unanimité approuve les travaux prévus et le montant du devis.

2024-1-10 Devis pour le plafond de la salle des fêtes

Le conseil, à diverses reprises a souligné que les sons dans la salle des fêtes n'étaient pas amortis et que, de ce fait, la salle était particulièrement bruyante quand elle était occupée. Afin d'éviter ce désagrément, des travaux relatifs à son plafond ont été suggérés par l'entreprise Forêt pour un montant de **3 494.40 € TTC**.

Le conseil donne son accord à l'unanimité aux travaux prévus et au devis transmis qui sera retourné à l'entreprise Forêt pour accord.

2024-1-11 Devis pour le démontage de vieux monuments du cimetière

Monsieur Drumare informe le conseil que 3 monuments dans le cimetière de la commune sont en piteux état et qu'il convient de les démonter, le délai légal de reprise d'une concession funéraire en état d'abandon ayant été respecté. A cet effet, il a contacté la marbrerie Perdrix qui lui a transmis un devis de **600 € TTC**.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que les monuments concernés soient démontés pour le montant ci-dessus défini.

2024-1-12 Devis pour analyse eaux résiduaires

Monsieur Touraine fait un bilan aux membres du conseil de ses échanges avec la DDTM concernant la station d'épuration. Il s'avère qu'une analyse des eaux résiduaires doit être effectuée. Le devis transmis pour cette analyse pour le laboratoire LABEO s'élève à **1 234.93 € TTC**.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à cette analyse pour le montant prévu.

2024-1-13 Renouvellement du certificat électronique Berger Levraut Segilog

Monsieur le Maire informe le conseil que le certificat électronique Berger Levraut Segilog permettant notamment de transmettre les actes de façon dématérialisée à la préfecture arrive à expiration.

Pour le renouveler pendant 3 ans, il faut en repasser commande auprès de Berger Levraut Segilog pour un montant de **460 € HT**.

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

2024-1-14 Achat d'urne électorale

Madame Lefevre, 2^{ème} adjointe, mentionne au conseil que la commune dispose d'une seule urne électorale et qu'en cas d'élections doubles, 2 urnes sont obligatoires.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'achat d'une urne électorale pour un montant de l'ordre de 300 € TTC.

2024-1-15 Contribution 2024 de la commune au SDIS

Monsieur le Maire informe le conseil que la contribution au Service Département d'Incendie et Secours de l'Eure pour l'année 2024 est de **14 282 € TTC**. Après investigation, il précise que ce montant est défini sur la base de 713 habitants, résidents principaux et secondaires compris.

Le conseil en prend note et donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de la somme due.

2024-1-16 Autorisation de demande de subvention fonds interministériel de prévention de la délinquance

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été évoqué lors de réunions précédentes d'équiper la commune de caméras de vidéo-surveillance et qu'une étude préalable a été menée à cet effet avec les services de gendarmerie. Un nouveau fonds nommé FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) a été créé et permet d'obtenir une subvention pour ce type d'aménagement. En conséquence, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'en faire la demande.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention.

Etudes des demandes de subvention et adhésions

Monsieur le Maire donne lecture des différences demandes de subvention et adhésions reçues pour les associations ou partenaires de la commune pour 2024.

Après avoir discuté des différents montants à attribuer à chacun selon les éléments fournis, la décision définitive des montants attribués sera entérinée par le conseil au moment de l'élaboration du budget.

Avenant au contrat de prévoyance MNT prévoyance pour les agents

L'avenant relatif au contrat de prévoyance par la MNT sera étudié ultérieurement.

Assistance du CDG27 au recrutement de personnel sur emploi permanent

Monsieur le Maire informe le conseil que le CDG27 propose à la commune d'adhérer à leur service d'assistance au recrutement de personnel sur emploi permanent.

Monsieur le Maire n'ayant pas pu étudier plus en détail cette proposition reviendra sur ce sujet lors d'une réunion de conseil ultérieure.

2024-1-17 Prime pouvoir d'achat pour les agents de la collectivité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a possibilité d'attribuer une prime pouvoir d'achat au titre de l'année 2023 aux agents territoriaux.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas attribuer cette prime aux agents de la collectivité.

Demande de location de la salle des fêtes et de son terrain

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande avait été faite pour louer la salle des fêtes avec son terrain (louer le terrain ne fait pas partie des dispositions prévues) et qu'il avait prévu de demander l'avis du conseil sur cette possibilité.

La salle des fêtes étant déjà retenue à la date, l'avis du conseil n'est plus requis.

2024-1-18 Passage de l'enduro de la Calonne

Monsieur le Maire mentionne au conseil que le club Motocycliste Thibervillais sollicite l'autorisation d'emprunter les chemins communaux pour l'enduro qui se déroulera le 21 juillet 2024.

Le conseil à la majorité n'y voit pas d'objection et charge Monsieur le Maire de prononcer l'arrêté correspondant.

2024-1-19 Passage du trail de la Calonne

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la demande de l'association Sport et Nature de la Calonne d'accéder aux chemins et voies de la commune pour le trail de la Calonne qui aura lieu le 9 juin 2024. Diverses courses à pied seront organisées.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'organisation de cet évènement sur la commune et charge Monsieur le Maire de prononcer l'arrêté correspondant.

Organisation du repas des anciens

Madame Dahinden, responsable de la commission du CCAS, informe le conseil que l'organisation du repas des anciens est en cours de finalisation et que les réponses sont attendues.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire rappelle aux élus à la demande de la secrétaire de mairie qu'il a été prévu qu'ils utilisent le portable de la mairie pour leurs démarches ou pour l'élaboration de documents et non l'ordinateur fixe de la mairie. Le conseil en prend de nouveau note.

Un habitant a signalé à la secrétaire de mairie que l'adresse mail de la commune n'était pas mentionnée sur le site internet de la commune et que par le formulaire de contact, il n'était pas possible d'envoyer un document. Madame Pautre et Monsieur Touraine ont estimé qu'indiquer l'adresse mail de la mairie sur le site internet de la mairie pouvait occasionner de nombreux spams. Quant à la possibilité de joindre une pièce jointe au formulaire de contact, la demande d'ajout sera faite au prestataire en charge de la configuration du site internet de la commune. D'autre part, la secrétaire de mairie informait Madame Pautre et Monsieur Touraine des coupures d'électricité ayant lieu sur la commune pour que l'information soit diffusée sur Panneau Pocket. Monsieur Touraine a estimé que, compte tenu du fait que les riverains sont informés par Enedis par courrier, il n'y a pas lieu de diffuser l'information via ce biais.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu les services de la poste en vue d'une mise à jour des numéros et voies de la commune. De nouvelles obligations devront être appliquées en 2024 et leur détail sera exposé au conseil ultérieurement.

Les scouts de Saint Léger en Laye dans les Yvelines sollicitent de la commune un lieu pour les accueillir eu 13 au 20 juillet 2024. Le terrain de la mairie leur sera proposé.

Monsieur Touraine mentionne au conseil qu'un habitant lui avait dit qu'autrefois, un ramassage d'encombrants était effectué à raison d'une fois par mois sur la commune. Il se renseignera sur ce sujet. D'autre part, l'installation d'un banc proche de la station d'épuration a été sollicité. Le conseil en discutera ultérieurement.

Madame Guehl demande qu'un container soit ajouté à la vallée au lièvre.

Madame Pautre signale que de nombreux trous sont dangereux pour la circulation et pour les véhicules route de Blangy. Monsieur le Maire en avisera les services départementaux lors de la réunion prévue le 7 mars. D'autre part, pour la convention CIRPEC régissant le fonctionnement de la commune de Cormeilles avec les autres communes pour les écoles de Cormeilles, elle informe qu'une ébauche a été élaborée et qu'elle est en cours de modification.

Monsieur le Maire rappelle à Mme Guehl que des catalogues promotionnels sont à sa disposition au secrétariat de mairie pour qu'elle puisse étudier les achats à effectuer pour les décorations de fin d'année.

Monsieur Delabarre signale qu'une formation Certiphyto a lieu à Caen et qu'elle pourrait intéresser l'employé communal. Monsieur le Maire en prend note.

Mme Lemoine signale que des poteaux ont été coupés et qu'ils représentent un danger pour la circulation sur la commune. Monsieur le Maire se charge d'obtenir plus de renseignements sur ce sujet.

Monsieur Touraine a transmis par mail au conseil le bilan 2023 des radars pédagogiques de la commune.

Monsieur le Maire s'est renseigné sur l'obligation d'installation de défibrillateurs à disposition du public. Aucun établissement communal n'est concerné par cette obligation.

La gendarmerie de Saint-Georges-du Vièvre a communiqué aux élus son rapport d'activités pour le mois de décembre 2023.

Le SIAEP du Lieuvin informe le conseil qu'un courrier a été distribué aux riverains dans le cadre des travaux de renouvellement de réseaux d'eau sur le secteur de la Chaule et de la Catterie. Les travaux démarreront en avril prochain.

La réunion du SDOMODE concernant ses comptes administratifs et son budget provisoire 2024 a lieu le 21 février 2024.

La communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge a envoyé le compte-rendu du comité de pilotage du 22 novembre dernier concernant les sites Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne et Corbie. Ce dernier est disponible en mairie.



Créée par la Délégation Militaire Départementale de l'Eure avec l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre, et avec le soutien du Conseil Départemental, cette école a pour objet de former de nouveaux porte-drapeaux. Elle permettra aux volontaires, en particulier les jeunes, de s'inscrire dans cette démarche citoyenne en leur offrant une formation théorique et pratique leur permettant d'assurer dignement ce service lors des cérémonies patriotiques de leur commune ou dans le département.

Pour les jeunes de 15 à 17 ans cette formation pourra constituer une Mission d'Intérêt Général du Service National Universel (SNU).

Vous souhaitez devenir porte-drapeau ou connaissez une personne qui le souhaite ?

Vous souhaitez nous aider dans la formation en devenant relais local ?

Vous avez besoin d'un porte-drapeau pour votre mairie, votre association mémorielle, ou votre établissement scolaire ?

Contactez-nous !



Quelques informations pratiques :

- Formation en 3 demi-journées à Evreux ou près de chez vous
- Participation minimum à 4 cérémonies
- 1 activité de cohésion (cérémonie nationale, voyage, visite...)

Contact DMD27 :

Tél : 02.32.31.99.60 ou email : ecole-portedrapeaux27@orange.fr





Les bons réflexes

- 1 **Attention aux numéros inconnus.**
Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :
#jenecliquepas
#jenerappellepas !
- 2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.
 ou sur www.33700.fr
- 3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

- 4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :
• vert = gratuit
• gris = prix d'un appel normal
• violet = numéro surtaxé
Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débiter par un message d'information tarifaire.

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits
Je dépose un signalement sur signal.conso.gouv.fr ou sur l'application   signal.conso.fr

Numéros surtaxés et abonnements internet : Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).
Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont :

- ↑ Les numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par 081, 082 ou 089
- ↑ Les numéros courts à 4 chiffres commençant par 10 ou 32 à 39
- ↑ Les numéros courts à 6 chiffres commençant par 118

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

- 0 825 123 456** Service gratuit sans appel
Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).
- 0 809 100 114** Service gratuit sans appel
Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).
- 0 800 134 426** Service de appel gratuit
Numéro gratuit aucune facturation (vert).

Le site **surmafacture.fr** est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



Comment déjouer les pièges ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafacture.fr.

Message cliqué par erreur (6)

Vous avez un colis, appelez le 0825...

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafacture.fr.



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.





URGENCE
114

**Le service public gratuit réservé
aux personnes sourdes, sourdaveugles,
malentendantes et aphasiques,
pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7**

**Vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence ?
Contactez le 114 avec notre application, sur notre site ou par SMS.**

Des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct
avec le service d'urgence (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) le plus proche.

Pour en savoir plus : info.urgence114.fr

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE

Agriculteurs, Salariés,



✓ AIDES SOCIALES & FAMILIALES

Je contacte
la **MSA**
au 02 32 23 44 22

✓ DISPOSITIF D'ÉCOUTE

AGRIÉCOUTE
au 09 69 39 29 19
ou **PRÉVENTION SUICIDE**
au 31 14

✓ AIDES ADMINISTRATIVES

Je contacte
la **DDETS**
au 02 32 31 84 97 / 02 32 31 85 04 / 02 32 31 85 05 (activité partielle)
08 06 00 01 26 (renseignements en droit du travail)
la **DDTM**
au 02 32 29 62 86 / 02 32 29 60 60

✓ AIDES ÉCONOMIQUES

Je contacte l'association
RÉAGIR
au 02 35 59 44 80
SOLIDARITÉ PAYSANS
au 06 52 75 74 25

VOUS ÊTES UN PROCHE
OU UN PROFESSIONNEL,
VOUS SOUHAITEZ AIDER
UNE PERSONNE EN DIFFICULTÉ,
CONTACTEZ
LES ORGANISMES CONCERNÉS





**SÉJOUR IMMERSIF
100% ANGLOPHONE**
À 20 MINUTES DE CAEN

COLO LUDIQUE DE 11 À 17 ANS

Pendant les **vacances scolaires**
Détox digitale pour une immersion totale
22h de cours par semaine
Activités et animations

CONTACTEZ-NOUS

-  chloemichet@mallo.com
-  06 50 46 31 91
-  enjoy-sejourslinguistiques.com
-  [enjoy_immersive_english](https://www.instagram.com/enjoy_immersive_english)
-  [enjoy_immersive_english](https://www.facebook.com/enjoy_immersive_english)



Fin de la séance : 23h30

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : *4 Avril 2024*

Affiché le : *08 Avril 2024*

Le Maire,

Jacky LESAUTIER

Jo



Le secrétaire de Séance :

Jean-François DRUMARE

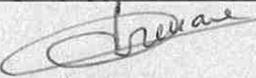
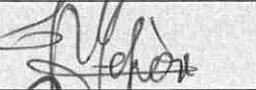
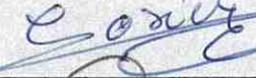
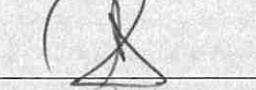
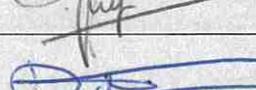
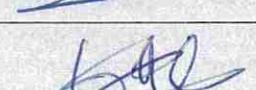
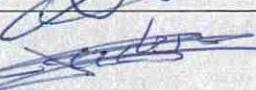
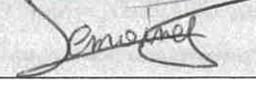
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-1-1	Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2023	Adopté
2024-1-2	Travaux d'enrobés avec la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge	Adopté
2024-1-3	Frais d'instruction des dossiers d'urbanisme par la communauté de commune Lieuvain Pays d'Auge du 1 ^{er} semestre 2023	Adopté
2024-1-4	Transfert du pouvoir de police de la publicité du maire à la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge	Refusé
2024-1-5	Modifications des statuts du SDOMODE et transfert de la compétence collecte	Adopté
2024-1-6	Achat de terrain par la commune	Adopté
2024-1-7	Exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties	Refusé
2024-1-8	Participation de la commune au SIEGE 27 pour les travaux chemin des mousseaux le Bourgai	Adopté
2024-1-9	Devis pour travaux d'électricité 2 ^{ème} étage de la mairie	Adopté
2024-1-10	Devis pour le plafond de la salle des fêtes	Adopté
2024-1-11	Devis pour le démontage de vieux monuments du cimetière	Adopté
2024-1-12	Devis pour analyses eaux résiduaires	Adopté
2024-1-13	Renouvellement de certificat électronique Berger Levrault Segilog	Adopté
2024-1-14	Achat urne électorale	Adopté
2024-1-15	Contribution 2024 de la commune au SDIS27	Adopté
2024-1-16	Autorisation de demande de subvention fonds interministériel de prévention de la délinquance	Adopté
2024-1-17	Prime pouvoir d'achat pour les agents de la commune	Refusé
2024-1-18	Passage de l'enduro de la Calonne sur la commune	Adopté
2024-1-19	Passage du trail de la Calonne sur la commune	Adopté

Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le : 29/02/2024



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 22 février 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024 PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 4 avril à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 28/03/2024 Affichée le : 28/03/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - S. Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : /////

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. Lefevre

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 15	Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 28 mars 2024.

2024-2-1- Adoption du procès-verbal de la séance du 22/02/2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 22 février dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. Ces derniers décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 février.

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2024-2-2 Adoption des comptes de gestion 2023 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les comptes de gestion sont les comptes du Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer et qu'ils doivent être l'exact reflet des comptes administratifs de la commune. Après avoir constaté l'adéquation des comptes de gestion du Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer avec les comptes administratifs de la commune, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur public de l'année 2023 pour le budget assainissement.**

2024-2-3 Approbation des comptes administratifs 2023 du budget assainissement

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget assainissement qui sont les suivants :

NATURE	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultats 2023	Reprise / exercice antérieur	TOTAL
EXPLOITATION	10 147.26	32 249.40	22 102.14	26 388.73	48 490.87
INVESTISSEMENT	1 889.04	4 156.00	2 266.96	40 188.58	42 455.54
TOTAL	12 036.30	36 405.40	24 369.10	66 577.31	90 946.41

Monsieur le Maire s'absente pour laisser les membres du conseil décider de leur approbation. **A l'unanimité, les comptes administratifs 2023 du budget assainissement sont approuvés par les membres du conseil.**

2024-2-4 Affectation du résultat 2023 sur le budget primitif 2024 du budget assainissement

Le conseil municipal constatant un excédent d'exploitation de 22 102.14 € **décide à l'unanimité** de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	22 102.14 €
Résultats antérieurs reportés	26 388.73 €
Total du résultat à affecter	48 490.87 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	42 455.54 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-6 675.24 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	48 490.87 €

2024-2-5 Vote du budget primitif 2024 du budget assainissement

Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à la préparation faite par la commission finances du budget 2024 du budget assainissement. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2024 du budget assainissement. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section d'exploitation	55 699.93 €
Section d'investissement	46 955.54 €



2024-2-6 Étude de devis pour l'aménagement de berges de rivière

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise VHC d'un montant de 2 540.40 € TTC pour l'aménagement de berge de rivière et précise au conseil l'utilité de ces travaux. **A l'unanimité, le conseil donne son accord aux travaux envisagés pour le montant du devis transmis.**

2024-2-7 Adoption des comptes de gestion 2023 du budget commune

Considérant la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget commune, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2023 du budget commune.**

2024-2-8 Approbation des comptes administratifs 2023 du budget commune

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2023 du budget commune qui sont les suivants :

NATURE	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultats 2023	Reprise/ exercice antérieur	TOTAL
FONCTIONNEMENT	324 953.97	404 701.21	79 747.24	405 275.10	485 022.34
INVESTISSEMENT	188 895.95	86 133.41	-102 762.54	31 686.58	-71 075.96
TOTAL	513 849.92	490 834.62	-23 015.30	436 961.68	413 946.38

Monsieur le Maire quitte la salle pour laisser les membres du conseil décider de l'approbation des comptes administratifs 2023 du budget commune. **Les comptes administratifs 2023 du budget commune sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.**

2024-2-9 Affectation du résultat 2023 sur le budget primitif 2024 du budget commune

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 pour le budget commune et constaté un excédent de fonctionnement de 79 747.24 € **le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :**

Résultat de l'exercice	79 747.24 €
Résultats antérieurs reportés	405 275.10 €
Total du résultat à affecter	485 022.34 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-102 762.54 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-59 477.51 €
Besoin de financement	162 240.05 €
Affectation	485 022.34 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	162 240.05 €
Report en fonctionnement R002	322 782.29 €

2024-2-10 Frais d'avocat défense de la commune recours à l'encontre de l'accord donné à un permis de construire

Monsieur le Maire informe le conseil que l'avocat demande un règlement supplémentaire de 1 591.96 € TTC pour la défense de la commune ayant fait l'objet des délibérations DB2022-39 et DB2022-45. **Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de ces frais supplémentaires.**

2024-2-11 Attributions de subventions

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subventions reçues. **A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :**

- Comité des Fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles	5 000.00 €
- Union des anciens combattants	800.00 €
- Association Help	800.00 €
- Les fous du foudre	500.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Cormeilles	400.00 €
- APECE Collège Europe	300.00 €
- Secours catholique	150.00 €
- Cormeilles rose	150.00 €
- Judo Club de Lieurey	100.00 €
- MFR Pointel	100.00 €
- Les riverains de la Calonne et de ses ruisseaux	100.00 €
- CFAI de l'Eure	75.00 €
- Sport et Nature de la Calonne	50.00 €
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50.00 €

2024-2-12 Achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition par la commune d'une partie de l'herbage jouxtant la mairie et l'ancienne école (dont une partie est constructible) appartenant à un particulier au prix de 100 000 €. Pour ce faire, il a obtenu l'accord du propriétaire sur ce prix d'achat. La moitié des frais de bornage seront pris en charge par la commune ainsi que l'intégralité des frais d'acte de vente. **Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité** que la commune se porte acquéreur de ladite parcelle selon les modalités financières ci-dessus définies. Il donne également tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout compromis de vente, acte de vente, et de diligenter la division auprès du géomètre. Maître Jean-Luc BAERT ou Maître Eugénie BAERT, notaire à CORMEILLES (27260), est chargé de recevoir la vente.

2024-2-13 Travaux de maçonnerie mur du préau

Monsieur le Maire présente un devis complémentaire relatif aux travaux de maçonnerie du mur du préau en cours de réfection par l'entreprise Jacky Losier. Ce devis s'élève à 4 722 € TTC. **Le conseil à l'unanimité donne son accord pour ces travaux pour le montant du devis transmis.**

2024-2-14 Remplacement des plaques de rue

Monsieur Drumare rappelle au conseil qu'il avait été évoqué le remplacement et la commande de plaques de voies. A cet effet, il présente le devis de l'entreprise Fonderie Doutré de 10 080.23 € TTC correspondant à une commande de 114 plaques personnalisées avec leurs accessoires de fixation. **Le conseil à la majorité donne son accord à ce devis.**

Travaux de peinture de mairie

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réfection des murs de la cage d'escalier et de l'étage de la mairie ont été effectués et qu'il convient de procéder à leur mise en peinture. Un devis a été demandé à l'entreprise Forêt. **Le conseil en prend note et réserve sa décision pour une date ultérieure.**

2024-2-15 Mise à jour du site internet de la commune

Madame Pautre a informé les membres du conseil lors de réunions précédentes que certains détails de présentation du site internet de la commune seraient à revoir avec le prestataire en charge de sa mise à jour, Kréa3. A cet effet, pour ajouter un champ au formulaire de contact de la mairie, Kréa3 a transmis un devis de 144 € TTC. **Le conseil à l'unanimité y donne son accord.**

2024-2-16 Vote du budget primitif 2024 du budget commune

Monsieur le Maire présente au conseil la préparation de budget primitif 2024 du budget commune préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2024 du budget commune. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section de fonctionnement	669 046.29 €
Section d'investissement	697 444.34 €

2024-2-17 Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taux des taxes locales en 2023 étaient les suivants :

- Taxe foncière bâti 29.43 %
- Taxe foncière non bâti : 15.04 %
- Taxe d'habitation : 10.25 %
- Cotisation foncière des entreprises : 13.62 %

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir ces taux en 2024.

2024-2-18 Frais de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les frais de gardiennage de l'église en 2023 étaient de 400 €. **A l'unanimité, le conseil décide que ces frais de gardiennage pour l'année 2024 seront du même montant.** L'arrêté correspondant sera remis et rédigé à la personne en charge du gardiennage de l'église.

2024-2-19 Frais du travail de l'employé communal à la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le travail de l'employé communal à la station d'épuration doit être déduit du budget assainissement pour être inscrit en recette du budget commune. **A l'unanimité, le conseil confirme que la somme de 3 000 € sera imputée en dépenses au budget assainissement 2024 pour être comptabilisée en recettes au budget commune 2024.**

2024-2-20 Cotisation 2024 au refuge animal Augeron

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de l'appel de cotisation 2024 du Refuge Animal Augeron d'un montant de 642.40 (1.10 € par habitant). **Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à une nouvelle à l'acquiescement de la somme ci-dessus mentionnée.**

2024-2-21 Adhésion 2024 Union des maires et des élus de l'Eure

Monsieur le Maire informe le conseil que le montant pour adhérer à l'union des maires et des élus de l'Eure s'élève à 89 €.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion

2024-2-22 Adhésion 2024 Association des maires ruraux de l'Eure

Monsieur le Maire informe le conseil que pour adhérer à l'association des maires ruraux de l'Eure il faut s'acquitter en 2024 d'un montant de 90 €. **Le conseil à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire à cette adhésion pour le montant requis.**

2024-2-23 Achat de terrain pour 1 € symbolique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition par la commune d'une bande de terrain à détacher d'un plus grand ensemble appartenant à un propriétaire particulier de la commune le long du chemin rural numéro 57 au prix symbolique d'1 €. Pour ce faire, il a obtenu l'accord du dit propriétaire à charge par la commune de supporter les frais de bornage, d'acte de vente et d'aménagement et notamment d'arrachage de la haie actuelle, d'élargissement du chemin et de plantation d'une nouvelle haie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité que la commune se porte acquéreur de ladite parcelle (AD141A) moyennant le prix d'1 €. Les frais de bornage, de clôture, d'acte de vente et d'aménagement seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité donne dès maintenant tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout compromis de vente, acte de vente, et de diligenter la division auprès du géomètre et charge Maître Jean-Luc BAERT ou Maître Eugénie BAERT, notaires à CORMEILLES (27260), de recevoir la vente.

2024-2-24 Révision des tarifs de la location de la salle des fêtes avec vaisselle en cas de location pour plusieurs jours par une entité hors commune

Monsieur le Maire informe qu'une association hors commune souhaite louer la salle des fêtes pour plusieurs jours et que la délibération instaurant les tarifs de location prévoit un tarif journalier mais pas pour plusieurs jours.

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir le tarif journalier instauré quelle que soit la durée de la location soit 90 € pour un jour en semaine avec la vaisselle pour toute entité hors commune.

2024-2-25 Désignation d'un correspondant Insee

L'INSEE demande qu'un interlocuteur spécifique soit désigné en tant que correspondant communal pour les enquêtes menées auprès des administrés Saint-Corpiérais. **A l'unanimité, le conseil désigne la secrétaire de mairie.**

Questions et informations diverses

La brigade de gendarmerie de Saint-Georges-du-Vivère a transmis sa lettre mensuelle d'informations pour le mois de Février.



Dès le 15 avril

CAMPAGNE 2024

LUTTE COLLECTIVE FRELOU ASIATIQUE

Pour toute suspicion, contacter le groupement de
défense sanitaire de l'Eure :

02 77 64 54 27
www.frelonasiatique27.fr

Prise en charge de l'intervention
30% par le département de l'Eure (max. 30€)
70% par la CC Lieuvin pays d'Auge

Sous réserve de fonds publics


Communauté
de communes
Lieuvin
Pays d'Auge


GDS
Eure


DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie



Fin de la séance : 20H30

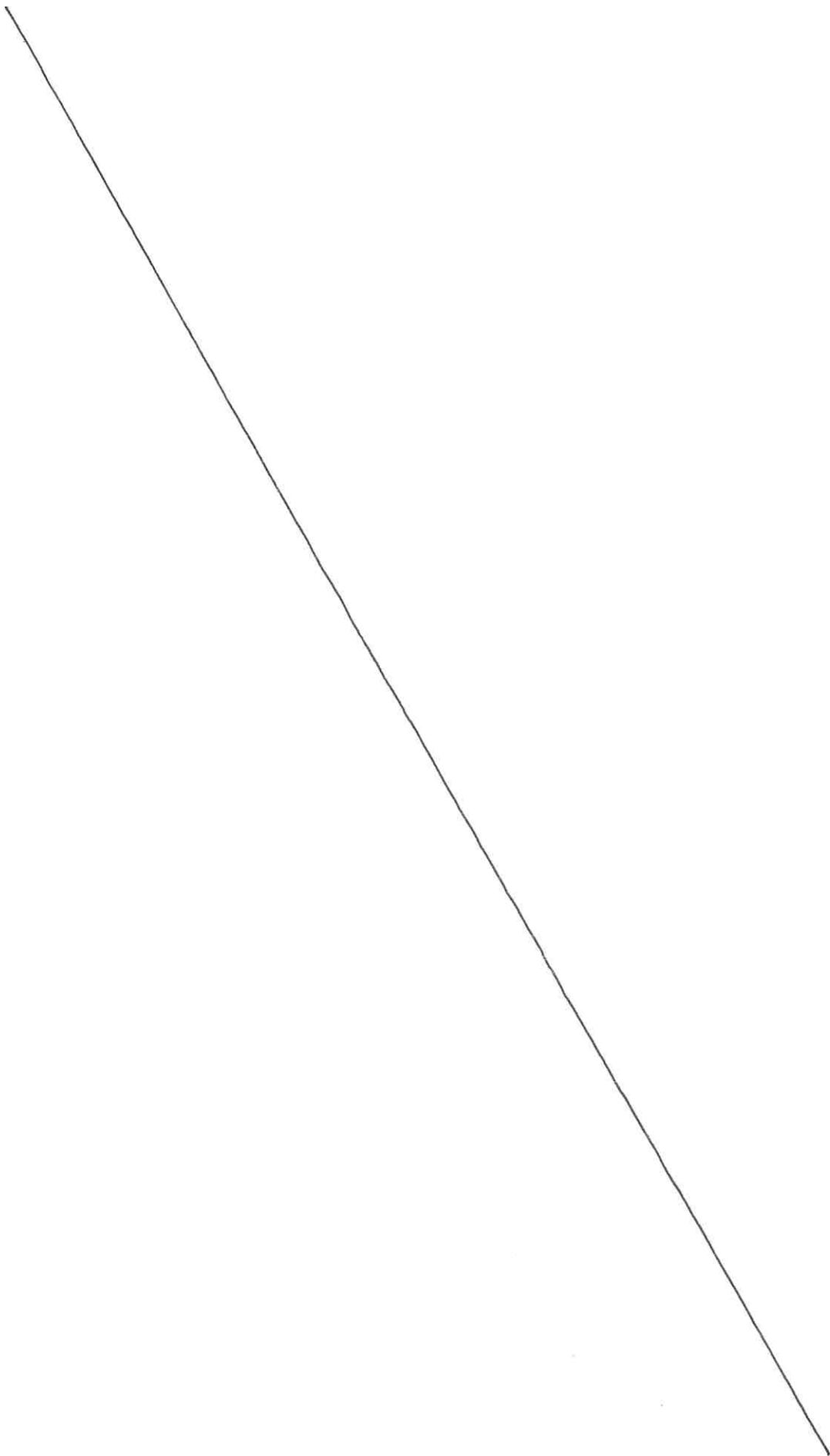
Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le :

Le Maire,
Jaçky LESAULNIER

Le secrétaire de Séance :
Joëlle LEFÈVRE





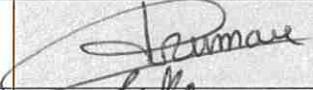
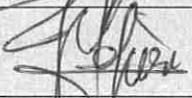
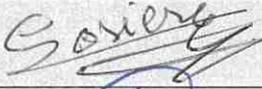
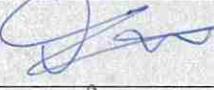
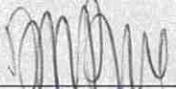
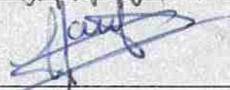
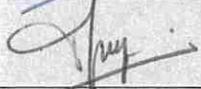
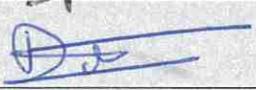
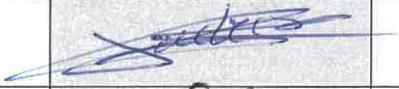
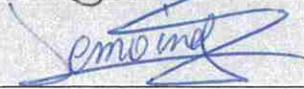
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-2-1	Adoption du compte-rendu de la séance du 22/02/2024	Adopté
2024-2-2	Adoption des comptes de gestion 2023 du budget assainissement	Adopté
2024-2-3	Approbation des comptes administratifs 2023 du budget assainissement	Adopté
2024-2-4	Affectation du résultat 2023 sur le budget primitif 2024 du budget assainissement	Adopté
2024-2-5	Vote du budget primitif 2024 du budget assainissement	Adopté
2024-2-6	Étude de devis pour l'aménagement de berges de rivière	Adopté
2024-2-7	Adoption des comptes de gestion 2023 du budget commune	Adopté
2024-2-8	Approbation des comptes administratifs 2023 du budget commune	Adopté
2024-2-9	Affectation du résultat 2023 sur le budget primitif 2024 du budget commun	Adopté
2024-2-10	Frais d'avocat défense de la commune recours à l'encontre de l'accord donné à un permis de construire	Adopté
2024-2-11	Attributions des subventions	Adopté
2024-2-12	Achat de terrain	Adopté
2024-2-13	Travaux de maçonnerie mur du préau	Adopté
2024-2-14	Remplacement des plaques de rue	Adopté
2024-2-15	Mise à jour du site internet de la commune	Adopté
2024-2-16	Vote du budget primitif de la commune	Adopté
2024-2-17	Vote des taxes locales	Adopté
2024-2-18	Frais de gardiennage église	Adopté
2024-2-19	Frais du travail de l'employé communal à la station d'épuration	Adopté
2024-2-20	Cotisation 2024 au refuge animal Augeron	Adopté
2024-2-21	Adhésion 2024 Union des maires et des élus de l'Eure	Adopté
2024-2-22	Adhésion 2024 Association des maires ruraux de l'Eure	Adopté
2024-2-23	Achat de terrain pour 1 € symbolique	Adopté
2024-2-24	Révision des tarifs de location de la salle des fêtes avec vaisselle en cas de location pour plusieurs jours par une entité hors commune	Refus
2024-2-25	Désignation d'un correspondant Insee	Adopté

Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le : 10/04/2024




Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 4 avril 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

CONSEIL MUNICIPAL DU PROCÈS VERBAL 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 mai à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/05/2024 Affichée le : 07/05/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - C. Delabarre - S. Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : M. Chapron donne pouvoir à M. Dahinden - P. Legay donne pouvoir à J. Lefevre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : G. Touraine

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 13	Votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant l'actualité et demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage aux deux agents pénitentiaires récemment tués au péage d'Incarville, ainsi qu'au gendarme tué en Nouvelle-Calédonie.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre du jour leur a été adressé par mail le 7 mai 2024.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 4 avril dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Etude de devis de changement d'une borne incendie

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le remplacement d'une bouche incendie (qui fuyait) s'est avéré nécessaire au lieu-dit La Chaule, et que le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvin) a établi un devis de 3 120.07 TTC.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

3- Achat ou réparation du lave-vaisselle de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le lave-vaisselle de la salle des fêtes est défectueux. Il présente au conseil divers devis pour réparation ou remplacement.

Après concertation, le conseil décide à l'unanimité de procéder à son remplacement par la société AVSM (Pulsat Beuzeville) pour un montant de 2 698 € TTC.

4- Devis pour éclairage du tableau de l'église

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare qui explique au conseil que le tableau représentant Les Pèlerins d'Emmaüs qui se trouve dans l'église n'est pas mis en valeur et qu'un éclairage correct serait le bienvenu.

L'entreprise LEBELLOIS a établi un devis de 655.20 € TTC pour des barres de leds (qui s'allumeraient automatiquement en même temps que le Chemin de Croix lumineux).

Le conseil à l'unanimité trouve ce constat justifié et donne son accord au devis présenté.

5- Devis pour raccordement au tout à l'égout

Monsieur le Maire mentionne au conseil que des habitants de la route de Thiberville ont demandé à pouvoir être raccordés au réseau de tout-à-l'égout et rappelle que les travaux de raccordement du bord de la chaussée (limite de propriété) jusqu'au réseau sont à la charge de la commune. La société VHC a établi un devis de 842.95 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise VHC qui sera imputé au budget assainissement.

6- Subventions 2024

Monsieur le Maire informe le conseil des remerciements des différents partenaires de la commune auxquels le conseil a attribué une subvention pour 2024. Il expose ensuite au conseil les demandes de subvention réceptionnées après la réunion du 4 avril ou dont l'étude avait été reportée.

Monsieur le Maire a donc rencontré la directrice de l'association « Les p'tits explorateurs » suite à leur demande de subvention. Il donne lecture au conseil des dépenses et recettes de cette association.

Le conseil à la majorité approuve la reconduction de la subvention allouée l'an dernier de 1 000 €.

Pour la demande de subvention de l'association EPI sa Cormeillaise dont l'étude avait été reportée, Monsieur le Maire a rencontré la responsable de l'association. L'épicerie solidaire sera ouverte début septembre.

Le conseil à l'unanimité décide d'attribuer une somme de 300 € à l'ouverture de l'association.

A l'unanimité, le conseil ayant déjà précisé qu'il attribuerait des subventions uniquement aux partenaires locaux de la commune rejette la demande de subvention de l'association des Papillons Blancs de Pont-Audemer.

Organisation des élections des représentants au parlement européen le 9 juin

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il faut établir un planning des permanences pour les élections du 9 juin. Les disponibilités du conseil sont notifiées à Monsieur Touraine qui en prend note. La secrétaire de mairie établira le tableau des permanences qui sera transmis aux membres du conseil ultérieurement.

Réunion d'information des jeunes électeurs

Madame Guehl indique qu'une réunion de sensibilisation au devoir civique sera organisée à la mairie le vendredi 31 mai à 19h00. Monsieur le Maire en profitera pour remettre le livret du citoyen et leur carte aux nouveaux électeurs de la commune.

Travaux aménagement des abords de la mairie et de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le cabinet Mercator a été choisi pour effectuer les relevés topographiques en vue des travaux autour de la mairie.

Pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la mairie et de la salle des fêtes, Monsieur le Maire a reçu un seul devis. D'autres vont être demandés. En conséquence, ils seront étudiés par le conseil ultérieurement.

Travaux aménagement devant la mairie et voie douce

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rendez-vous le 17 mai avec un membre du conseil départemental pour les aménagements devant la mairie et ceux de la voie douce. Pour les demandes de subvention, un rendez-vous est programmé le 6 juin avec le sous-préfet de Bernay pour présenter le projet, un autre le 2 juillet avec le conseil régional.

Le conseil en prend note.

Organisation de rendez-vous secrétariat de mairie

La secrétaire de mairie propose que les habitants conviennent d'un rendez-vous pour la réservation de la salle des fêtes, le recensement, la reconnaissance d'un enfant pour des raisons de confidentialité comme de disponibilité. Cette proposition sera étudiée par le conseil ultérieurement.

Avenant au contrat prévoyance des agents de MNT

Faute d'analyse suffisante de l'avenant transmis pour le contrat prévoyance des agents, son étude est reportée et sera présentée au conseil ultérieurement.

Proposition d'adhésion du CDG27 à la mission d'assistance au recrutement sur poste permanent

Faute d'analyse suffisante de cette proposition, la proposition du CDG27 à la mission d'assistance au recrutement sur poste permanent sera présentée ultérieurement au conseil.

Partenariat avec Siloge

Monsieur le Maire indique qu'un logement locatif situé sur la Place du Champ de Foire a été mis en vente par Siloge. La préfecture a sollicité l'avis de Monsieur le Maire qui s'y est opposé. Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courriel transmis à la préfecture qui mentionne qu'il est important de garder des logements disponibles à la location.

Il y aurait actuellement 3 logements vacants et Siloge n'en a pas informé la mairie (aucune commission n'est prévue comme cela se faisait auparavant). Le conseil en prend note.

7 - Participation de la commune à la cantine de l'école publique de Cormeilles

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Pautre qui mentionne le montant de la participation de la commune pour la cantine de l'école de Cormeilles à savoir 10 539 € pour l'année 2023 correspondant à 3513 repas.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la somme due auprès du SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles)

Monsieur le Maire en profite pour expliquer qu'avant de régler les frais de scolarité de l'Ecole Sainte-Marie, un courriel a été envoyé afin de savoir comment sont utilisés les fonds versés par la commune.

Questions et informations diverses

Le SIEGE27 a signalé une faiblesse d'alimentation en électricité dans l'Impasse de la Vallée Vata. Des travaux seront entrepris en 2025.

Monsieur le Maire indique avoir assisté à l'inauguration des caméras de vidéoprotection de la commune de Lieurey et qu'un projet similaire est toujours à l'étude pour Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Un habitant s'est plaint de la circulation sur la route de Bréards et a demandé des aménagements. Monsieur le Maire suggère dans un premier temps de consulter les riverains pour avoir leur ressenti.

Mme Dahinden évoque le concert qui aura lieu dans l'église le samedi 22 Juin : l'accordéoniste Maÿlis Arrat et le violoniste Masaki Morishita viendront donner une représentation.

CONCERT BAROQUE ET ROMANTIQUE

Duo Jeunes Talents



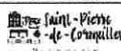
22 juin - 20h30

TARIF PLEIN : 20 €
-18 ANS : 10 €
- 12 ANS : gratuit

EGLISE DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

RÉSERVATIONS : musicalesdecormeilles.com Office de tourisme de Cormeilles (27)
Mairie de Saint Pierre De Cormeilles 02.32.37.83.76 ou Sur place

COMITE DES FETES
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

 Saint-Pierre
-de-Cormeilles
Normandie

LES MUSICALES
de Cormeilles-en-Pays-de-Valognes

Mme Lefevre indique que la commune a perçu une redevance d'un peu plus de 2 000.00 € d'Orange pour l'occupation des sols de la commune. Cette somme pouvant être perçue chaque année et ne l'ayant pas été auparavant, une demande sera faite pour les années précédentes, un versement rétroactif étant possible sur 5 ans. Le conseil remercie la secrétaire remplaçante en charge de la comptabilité d'avoir transmis cette information et d'avoir pris en charge la réclamation des sommes dues.

Monsieur Drumare explique qu'un habitant du chemin de Calais s'est plaint du passage régulier de quads roulant à vive allure, et qu'il a demandé à ce que la circulation soit limitée sur ce chemin majoritairement piétonnier. L'installation d'une chicane est suggérée. Monsieur le Maire propose une réunion de la commission voirie pour étudier ce problème en même temps que celui de la rue de Bréards le jeudi 6 juin.



M. Drumare demande à Monsieur le Maire que le Monument aux Morts soit à l'avenir entretenu en amont des commémorations et précise qu'il sera peut-être bientôt nécessaire de refaire la dorure de certains noms des Morts pour la France.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL LIEUVIN PAYS D'AUGE

RÉUNIONS PUBLIQUES

SECTEUR 1
LUNDI 10 JUIN 2024 - 18 H 30
à la Salle des fêtes d'Epaignes

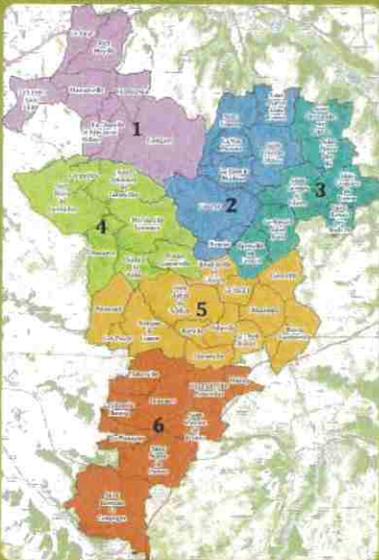
SECTEUR 2
JEUDI 13 JUIN 2024 - 18 H 30
à Maison des Associations à Lieurey

SECTEUR 3
MARDI 25 JUIN 2024 - 18 h 30
à la Salle des fêtes de St Georges du Vièvre

SECTEUR 4
LUNDI 24 JUIN 2024 - 18 H 30
au Théâtre de Cormelles

SECTEUR 5
JEUDI 20 JUIN 2024 - 18 H 30
à la Salle des fêtes de Boissy Lamberville

SECTEUR 6
MARDI 18 JUIN 2024 - 19 H 30
à la Salle des Fêtes de Thiberville



www.lieuinpaysdauge.fr
plui@lieuinpaysdauge.fr

Les réunions sont ouvertes à tous quelle que soit l'adresse de la résidence

Fin de la séance : 22h40

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le : 14/06/2024

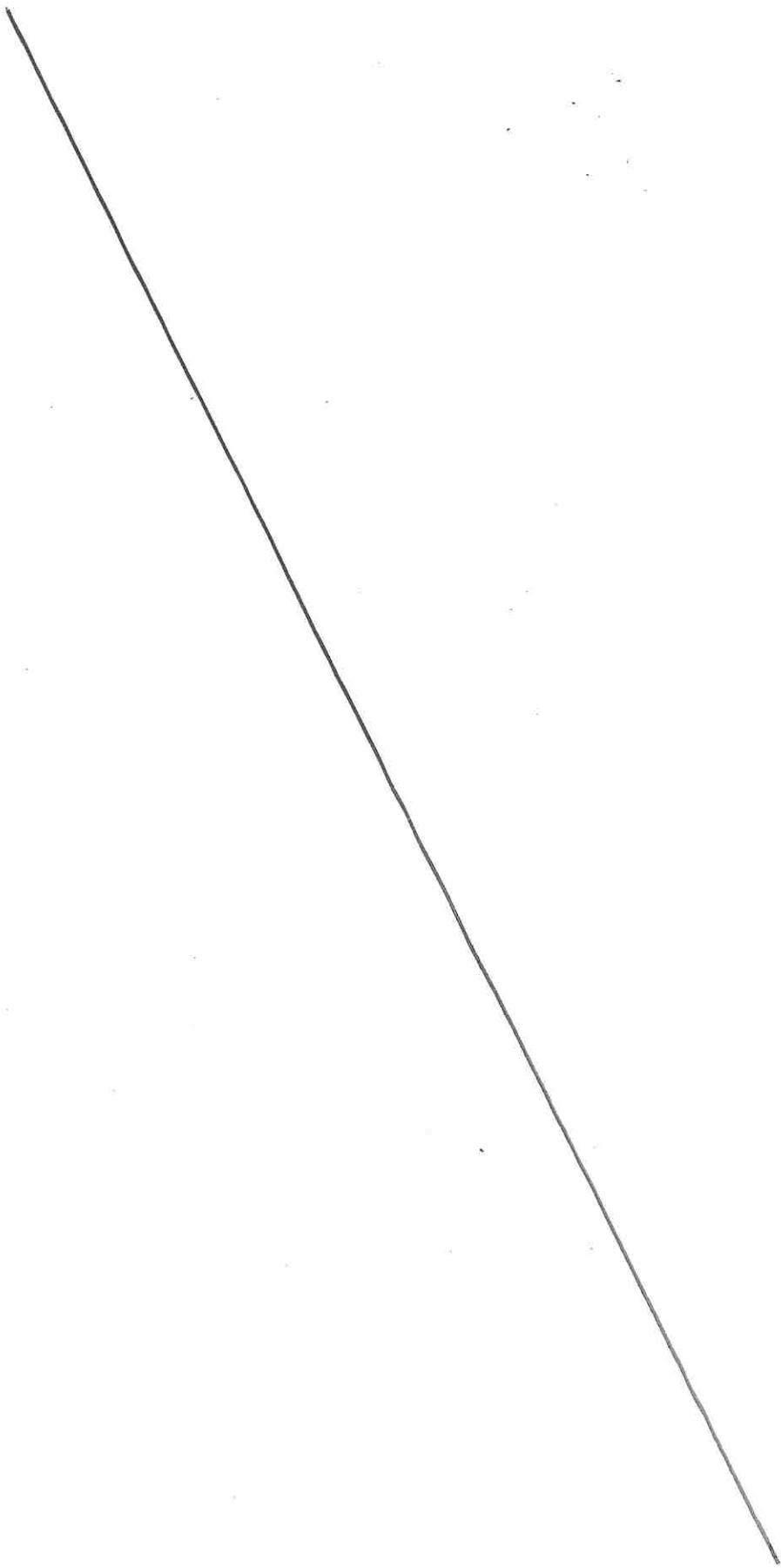
Le Maire,

Jacky LESAULNIER



Le secrétaire de Séance :

Gwenaël TOURAINE



2024-19

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

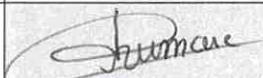
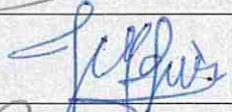
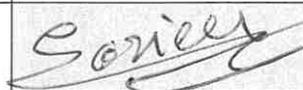
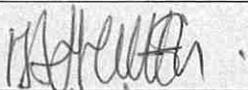
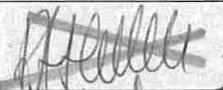
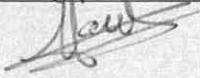
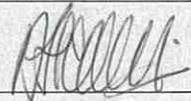
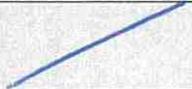
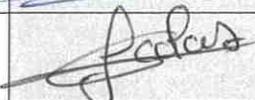
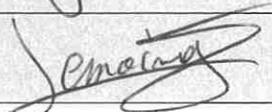
N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-3-1	Adoption du compte-rendu de la séance du 04/04/2024	Adopté
2024-3-2	Etude de devis de changement d'une borne incendie	Adopté
2024-3-3	Achat ou réparation du lave-vaisselle de la salle des fêtes	Adopté
2024-3-4	Devis pour éclairage du tableau de l'église	Adopté
2024-3-5	Devis pour raccordement au tout à l'égout	Adopté
2024-3-6	Subventions 2024	Adopté
2024-3-7	Participation de la commune à la cantine de l'école de Cormeilles	Adopté

* L'étude des autres sujets inscrits à l'ordre du jour pouvant occasionner une délibération du conseil ont été reportés.

Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le : 22/05/2024



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 16 mai 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel		X	Dahinden Michèle	
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe		X	Joëlle LEFEVRE	
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

POUVOIR

Je soussigné (e).....*M. Philippe Legay*.....
.....

Donne pouvoir à

.....*Mme Joëlle Lefevre*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*16/05/2024*.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*.....le.....*15/05/2024*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon Pour pouvoir
[Signature]

2024-21

Je soussignée Auriel CHAPRON
dome pouvoir à Mme DAHINDEN Michèle
pour le conseil du 16/05/2024 à 20h00

Fait à St Pierre de Cormeilles,
le 16/05/2024.



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 13 juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/06/2024 Affichée le : 07/06/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - S. Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : J. Losier (donne pouvoir à G. Touraine) - S. Guehl (donne pouvoir à H. Pautre)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : H. Pautre

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 13	Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 7 juin 2024.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 16 mai 2024 dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2024.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Validation du montant des travaux des abords de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le Sous-Préfet avec Monsieur Drumare, 1^{er} adjoint, au sujet du projet d'aménagement des abords de la mairie. Monsieur le Sous-Préfet a suggéré de faire une nouvelle demande de subvention de Dotation aux Territoires Ruraux (DETR) et de la compléter par une demande de subvention « fonds vert ». De ce fait, la précédente demande de DETR est annulée.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation du montant des travaux par Viamap s'élève à 279 789.60 € HT soit 335 747.52 € TTC. Monsieur le Maire espère un montant de subvention d'environ 40 % du montant des travaux.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au montant des travaux prévus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions afférentes.

3- Recensement des projets de la commune sur la distribution d'électricité et éclairage public avec le SIEGE27

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité d'inscrire pour la programmation 2025 des travaux du SIEGE27 :

- La vallée Vata
- Bas de la route de Blangy
- La fin de la route de Blangy

4- Demande d'autorisation environnementale sur le plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Lisieux

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur le Préfet appelle la commune à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Lisieux. Le projet consiste à épandre ces boues sur 26 communes du Calvados et 10 communes de l'Eure.

Il montre au conseil les deux parcelles de la commune concernées. Il s'avère ces dernières sont proches d'habitations. L'épandage occasionnerait des nuisances olfactives, une dégradation du chemin d'accès dû au passage des camions et pourrait poser problème du fait de la proximité du captage d'eau de la Vallée au Lièvre en période de fortes précipitations.

Pour ces raisons et à l'unanimité, le conseil donne un avis défavorable à cette demande. Monsieur le Préfet en sera avisé.

5- Désignation d'un assistant de prévention

Monsieur le Maire informe le conseil que le Centre de Gestion de l'Eure rappelle que toutes les collectivités territoriales employant au moins un agent sont tenues de désigner un assistant de prévention. **A l'unanimité, le conseil désigne Monsieur le Maire.**

6- Devis pour entretien des espaces verts de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'employé communal devra s'absenter pour des congés paternité et qu'il convient de pallier à son absence pour la tonte des espaces verts de la commune.

A cet effet, un devis a été demandé à l'entreprise Orvain. Ce dernier s'élève à 417.30 € TTC.
Le conseil à l'unanimité y donne son accord.

Les membres du conseil se chargeront de l'arrosage des fleurs à tour de rôle pendant son absence.

7- Décision modificative du budget commune

Monsieur le Maire notifie au conseil que le service de gestion comptable de Pont-Audemer a signalé qu'il ne pouvait pas intégrer le budget 2024 de la commune en raison d'un dépassement de crédits au chapitre 67. Un mandat au compte 673 a été émis en mai 2024 d'un montant de 1 506.91 €. En conséquence, le service de gestion comptable suggère qu'une décision modificative du dit budget soit prise pour abonder le chapitre 67. Par certificat administratif, Monsieur le Maire s'est engagé à soumettre cette décision au conseil.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à un virement du compte 65888 pour alimenter le compte 673 de 1 600 €.

8- Devis pour reliure des actes de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil un devis réalisé par l'entreprise SEDI, fournisseur habituel de la commune, pour la reliure des actes de la commune (état civil, délibérations, arrêtés).

Le devis s'élève à 905.33 € TTC. **Le conseil à l'unanimité donne son accord à ce devis.**

9- Devis pour plaques de rue

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare qui signale que 2 plaques de rue supplémentaires sont à commander auprès de la Fonderie Dautre.

Ce devis additif s'élève à 171.60 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

10- Avenant de la convention MNT

Monsieur le Maire informe le conseil que la MNT (mutuelle pour la prévoyance des agents de la commune) a transmis un avenant relatif aux modalités de résiliation du contrat et de d'adhésion.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à la signature de l'avenant concerné.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une pollution du Frédet a eu lieu par déversement de lisier et que les services de la DDTM et de la gendarmerie mènent l'enquête.

Le logement 15 place Saint Matthieu a été attribué lors de la commission Siloge du 13 juin.

L'association Cormeilles animations demande l'autorisation de poser sur le rond-point des fermes de la Calonne un panneau publicitaire pour promouvoir le marché campagnard de Cormeilles en juillet août. Le conseil n'y voit pas d'objections. Monsieur le Maire envisage d'aviser les communes environnantes que, pour toute apposition de panneaux visant à promouvoir un évènement sur la commune, une autorisation doit être demandée.

La réunion du CIRPEC (Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Ecoles de Cormeilles) aura lieu le 17 juin à 17h15. Le conseil d'école de l'école publique de Cormeilles aura lieu le 25 juin à 17h30.

L'Insee procédera au recensement de la population de la commune en 2025.

Madame Duranton, sénatrice de l'Eure, informe que la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles fera partie du nouveau zonage France Ruralités Revitalisation qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024. De ce fait, les exonérations sociales et fiscales dont les communes bénéficiaient déjà aujourd'hui seront maintenues, y compris pour les futures entreprises qui s'installeront sur leurs territoires.

Le chantier des jeunes bénévoles aura lieu au Frédet du 15 juillet au 17 juillet 2024. Les adolescents et leurs accompagnateurs entretiendront et désemboueront le lavoir.

Une réunion de contrôle avec l'ADICO, partenaire de la commune pour le respect de la réglementation de la protection des données, aura lieu le 27 septembre à 14h.

Le préfet de l'Eure a transmis copie du courrier envoyé au propriétaire de la pension canine sise chemin du Lieu d'Amour relative aux règles sanitaires et de protection animale.

Monsieur le Maire signale au conseil que Monsieur Jean-Charles Harou, Maire de Vannecrocq, est décédé.

Monsieur Cappard, comptable du Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer, quittera ses fonctions au 1^{er} septembre 2024.

Monsieur Harou signale que des conteneurs d'apport collectif ont été enlevés chemin de la Source et sur le secteur de Cavicourt. Monsieur le Maire confirme qu'il a décidé de leur retrait du fait de la prolifération de rats et qu'il a été demandé aux riverains de déposer leurs déchets la veille du ramassage.

Le SDOMODE mène actuellement une enquête sur la commune concernant le ramassage des déchets. De nouvelles modalités concernant le ramassage des déchets seront établies en 2025.

Madame Chapron signale que des géraniums ont été volés sur des tombes au cimetière. Le conseil le déplore et condamne ces actes répréhensibles et irrespectueux. Des mesures seront prises pour enrayer ce phénomène.

Madame Dahinden relate de l'organisation du concert qui se tiendra le 22 juin à 20h30 dans l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Madame Chapron évoque l'organisation de la fête Saint-Matthieu qui aura lieu le 7 et 8 septembre. Une réunion du comité des fêtes aura lieu le 6 juillet à 10h.

Madame Lefevre mentionne que l'office de tourisme a signalé des arbres tombés sur les sentiers de randonnée. Le conseil rappelle que les haies doivent être entretenues par les propriétaires, hors périodes de reproduction des espèces animales y vivant.

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Lieuvin) a transmis le compte-rendu de la réunion de chantier du 21 mai 2024.

Fin de la séance : 22h56

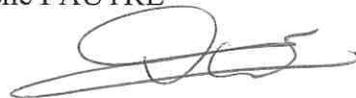
Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 11/07/2024

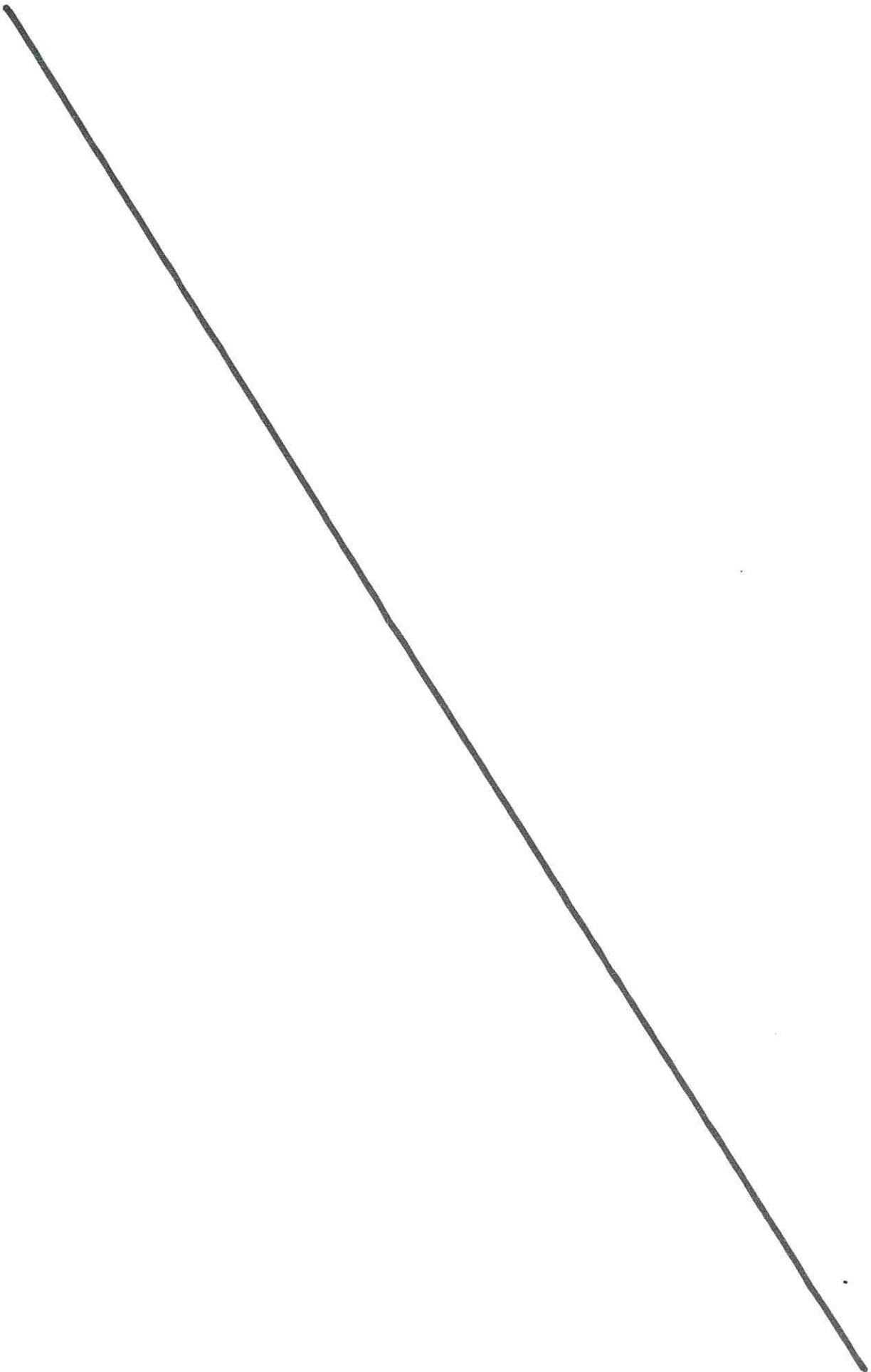
Affiché le : 12/07/2024

Le Maire,
Jacky LESAULNIER

Le secrétaire de Séance :
Hélène PAUTRE







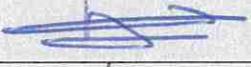
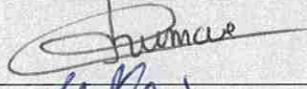
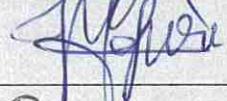
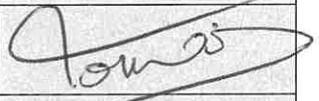
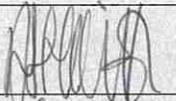
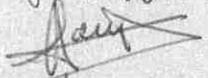
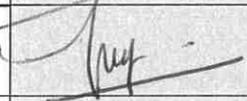
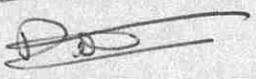
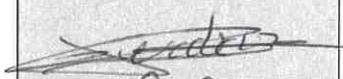
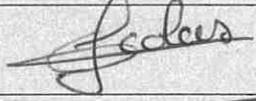
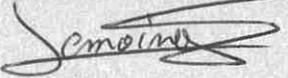
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-4-1	Adoption du compte-rendu de la séance du 16/05/2024	Adoptée
2024-4-2	Validation du montant des travaux aux abords de la mairie	Adoptée
2024-4-3	Recensement des projets de la commune sur la distribution d'électricité et éclairage public avec le SIEGE27	Adopté
2024-4-4	Demande d'autorisation environnementale sur le plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Lisieux	Refusée
2024-4-5	Désignation d'un assistant de prévention	Adoptée
2024-4-6	Devis pour l'entretien des espaces verts	Adopté
2024-4-7	Décision modificative du budget commune	Adoptée
2024-4-8	Devis pour reliure des actes de la commune	Adopté
2024-4-9	Devis pour plaques de rue	Adopté
2024-4-10	Avenant de la convention MNT	Adopté

Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le : 18/06/2024



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 13 juin 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky		X	TOURAINÉ Gwenaël	
GUEHL Sophie		X	PAUTRE Hélène	
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

POUVOIR

Je soussigné (e).....Sophie GOEHL.....

Donne pouvoir à

.....Hélène PAUTRE.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....jeudi 13 juin 2024.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....S^t Pierre de Cormeilles.....le.....12 juin 2024.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir



2024-27

POUVOIR

Je soussigné (e) MR LOSIER SACKY
Conseiller municipal

Donne pouvoir à

M. TOURAINE Gwenaël

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le conseil municipal le 13 Juin 2024
à 20H

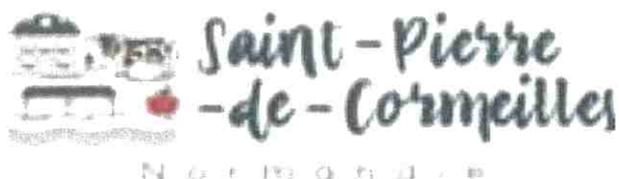
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Saint Pierre de cormeilles le 13/06/2024
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon Pour Pouvoir





CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024 PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 11 juillet à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 05/07/2024 Affichée le : 05/07/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - P. Legay – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : C. Delabarre - S. Guehl (donne pouvoir à H. Pautre) - S. Perdrix (donne pouvoir à P. Harou)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. Losier

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 12	Votants : 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 5 juillet 2024. Il remercie les personnes du conseil qui se sont investies pour l'organisation du concert baroque du 22 juin et notamment l'époux de Madame Pautre qui s'est chargé bénévolement de l'éclairage. Il remercie également les membres du conseil qui ont participé au déroulement des élections et la secrétaire de mairie qui est restée mobilisée durant les week-ends de scrutins pour veiller à la gestion des procurations de dernière minute.

1-Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 13 juin dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024.** Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Modalités de partenariat avec la Siloge

Monsieur le Maire rappelle que la Siloge a décidé de vendre un logement qui était auparavant en location sans l'accord au préalable de la mairie. Or, la commune est défavorable à la vente des logements locatifs de la Siloge afin de préserver l'offre locative. Ce fait a été notifié à la Siloge comme à la Préfecture. Monsieur le Maire fait aussi part au conseil des différents échanges avec la Siloge à ce sujet.

Monsieur le Maire présente au conseil l'habitant qui s'est porté acquéreur du logement (auparavant loué en accord avec Siloge) venu exposer de quelle manière il a souscrit un compromis d'achat avec Siloge. Celui-ci relate également des différents travaux qu'il a effectués depuis qu'il habite le logement.

Le conseil à l'unanimité confirme qu'il est opposé à toute nouvelle vente des logements locatifs sauf nouvel accord avec Siloge. Il donne son accord exceptionnel à l'unanimité à la vente du logement faisant l'objet du compromis de vente engagé.

Siloge sera informée de la décision du conseil. Une réunion pour redéfinir le partenariat de la commune avec Siloge sera prochainement prévue.

3-Décision modificative du budget de la commune

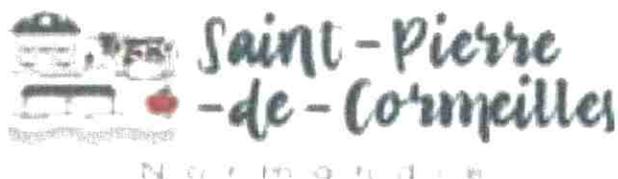
Monsieur le Maire informe le conseil que des plaques de rue ont été achetées mais qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédit au compte 2152 pour s'acquitter de la facture correspondante. En conséquence, il propose au conseil de déduire 1000 € du compte 212 pour les attribuer au compte 2152.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à ces écritures comptables.

4-Proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux aux abords de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux prévus aux abords de la mairie et l'informe de l'avancement des demandes de subvention à cet effet. Concernant la maîtrise d'œuvre, il présente au conseil 2 devis et demande au conseil s'il veut attendre la réponse aux demandes de subventions avant de prendre une décision.

A la majorité, le conseil donne son accord au devis d'Abac géo pour un montant de 8 900 € HT sous réserve que les subventions soient attribuées, et autorise Monsieur le Maire le cas échéant à signer le devis d'Abac géo.



5-Etude de devis pour portails du cimetière et rambardes

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, responsable de la commission travaux, qui présente au conseil le devis de l'entreprise Pro Soud pour la création d'un nouveau portail pour le passage des véhicules et des piétons (portail est du cimetière), la rénovation provisoire du portail existant et deux autres portillons piétons (entrée du cimetière), la rénovation de la rambarde existante sur rampe d'accès église, et la création de 2 petites rambardes (descente mairie). Ce devis s'élève à 5 316 € TTC.

A l'unanimité, le conseil donne son accord aux travaux envisagés pour le montant correspondant au devis.

6-Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie de Cormeilles

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le compte de résultat et le bilan comptable 2022-2023 du groupe scolaire Saint Ouen dont fait partie l'école Sainte-Marie. 8 enfants de la commune sont scolarisés dans cette école en maternelle, 4 en primaire.

A l'unanimité, le conseil décide d'une participation de 650 € par enfant.

7-Renouvellement d'implantation d'un mobil-home

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de renouvellement de l'autorisation de maintien d'une implantation d'un mobil-home 879 route de Cavicourt en date du 1er mars 2024. Or, cette demande fait déjà suite à une précédente et Monsieur le Maire avait bien précisé au demandeur que cet accord n'était que provisoire et assujetti à l'avancement de ses travaux. Il demande au conseil de voter sur cette autorisation.

A la majorité, le conseil décide d'accorder ce renouvellement pour 1 an maximum à partir de la date de demande de renouvellement et précise qu'une nouvelle demande à l'issue de ce délai sera refusée. Le cas échéant, des dispositions pour le retrait du dit mobil-home seront prises.

8-Exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties et exonérations sur la cotisation foncières des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a été classée comme faisant partie du dispositif « France ruralités revitalisations » et que, parmi les mesures permises par ce nouveau dispositif, la commune peut décider d'exonérer les propriétés bâties de la taxe foncière et les entreprises de leur cotisation foncière.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas procéder à ces exonérations.

9-Annulation de la délibération 2024-4-5 désignant un assistant de prévention

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a pris une délibération (2024-4-5) le désignant comme assistant de prévention. Or, le centre de gestion de l'Eure informe qu'il ne peut pas être désigné en tant que tel et que seul un agent peut être désigné. De plus, le centre de gestion informe le conseil qu'une délibération n'est pas requise et qu'un simple arrêté doit être prononcé pour désigner un agent.

En conséquence, le conseil donne son accord pour que la délibération 2024-4-5 soit annulée. Un arrêté sera pris pour que la secrétaire de mairie soit désignée assistante de prévention de la commune.

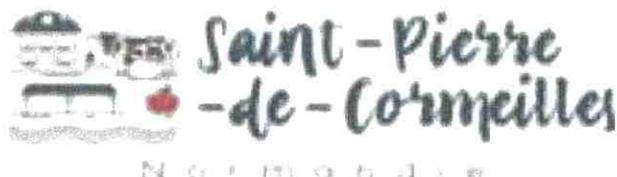
Questions et informations diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Écoles de Cormeilles et la nouvelle convention a été transmise à la commune.

Madame Pautre informe le conseil de l'arrivée d'une nouvelle directrice et des différents mouvements de personnel de l'école publique de Cormeilles. Par ailleurs, un point sera fait fin août sur l'état d'avancement des travaux de l'école.

Le collège Europe remercie le conseil de la subvention attribuée.

Monsieur le Maire présente au conseil l'opération « Ville à joie ». Ville à joie est une initiative solidaire qui rassemblent des jeunes qui veulent faire revivre les villages pour y organiser des événements. Il s'agit pour la commune d'accueillir 1 ou 2 événements pour rassembler des commerces, des services de santé, des services publics ou encore des animations. Pour candidater, il faut déposer un dossier avant le 31 août pour une programmation en été 2025. Le conseil charge Monsieur le Maire de se renseigner davantage sur cette proposition.



Monsieur Drumare informe le conseil que les nouvelles concessions seront implantées dans l'agrandissement du cimetière.

Madame Lefevre mentionne qu'un habitant a signalé qu'un panneau de la commune était décelé. Le remplacement des panneaux de la commune étant prévu, un état des lieux sera fait sur l'intégralité de la commune.

Monsieur Touraine demande que le panneau de Saint-Pierre-de-Cormeilles à l'entrée de la commune soit remis à l'endroit. Le nécessaire sera fait. Il mentionne également que des jeunes se sont baignés au Frédet. Un panneau d'interdiction sera apposé. Pour la collecte du papier broyé de la mairie, il signale au conseil que le SDOMODE propose de souscrire une convention avec la mairie. Elle sera présentée au conseil ultérieurement. Il propose également au conseil d'investir dans un micro et une enceinte pour les événements de la mairie. Des devis seront soumis à l'approbation du conseil ultérieurement.

Madame Lefevre informe qu'il est possible de se procurer un composteur en bois auprès du SDOMODE pour 40 €. Le retrait du composteur se fait uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 02 32 43 14 75 ou en écrivant à l'adresse mail compost@sdomode.fr. Lors du rendez-vous pour obtenir le composteur, il faut se munir de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le règlement de 40€ se fait par carte bancaire ou espèces uniquement.

Monsieur le Maire rappelle que de nouveaux drapeaux sont à commander.

Madame Dahinden informe le conseil qu'il n'y aura pas de trompettiste pour la messe de la fête Saint Matthieu. Le prix du repas pour la fête Saint-Mathieu sera fixé à 27 €. Une nouvelle réunion du comité des fêtes sera prochainement prévue.

Monsieur Legay signale des « nids de poules dangereux » route de Blangy. Monsieur Colas en signale également des problèmes concernant la voirie de la route de Thiberville. Monsieur le Maire se charge de demander une intervention au service voirie du département.

Mme Lemoine signale que des moutons ont été tués par un chien. Monsieur le Maire rappelle que la divagation des chiens est interdite sur la commune et que, le cas échéant, leurs maîtres sont responsables qu'ils peuvent causer.

Fin de la séance : 23h05

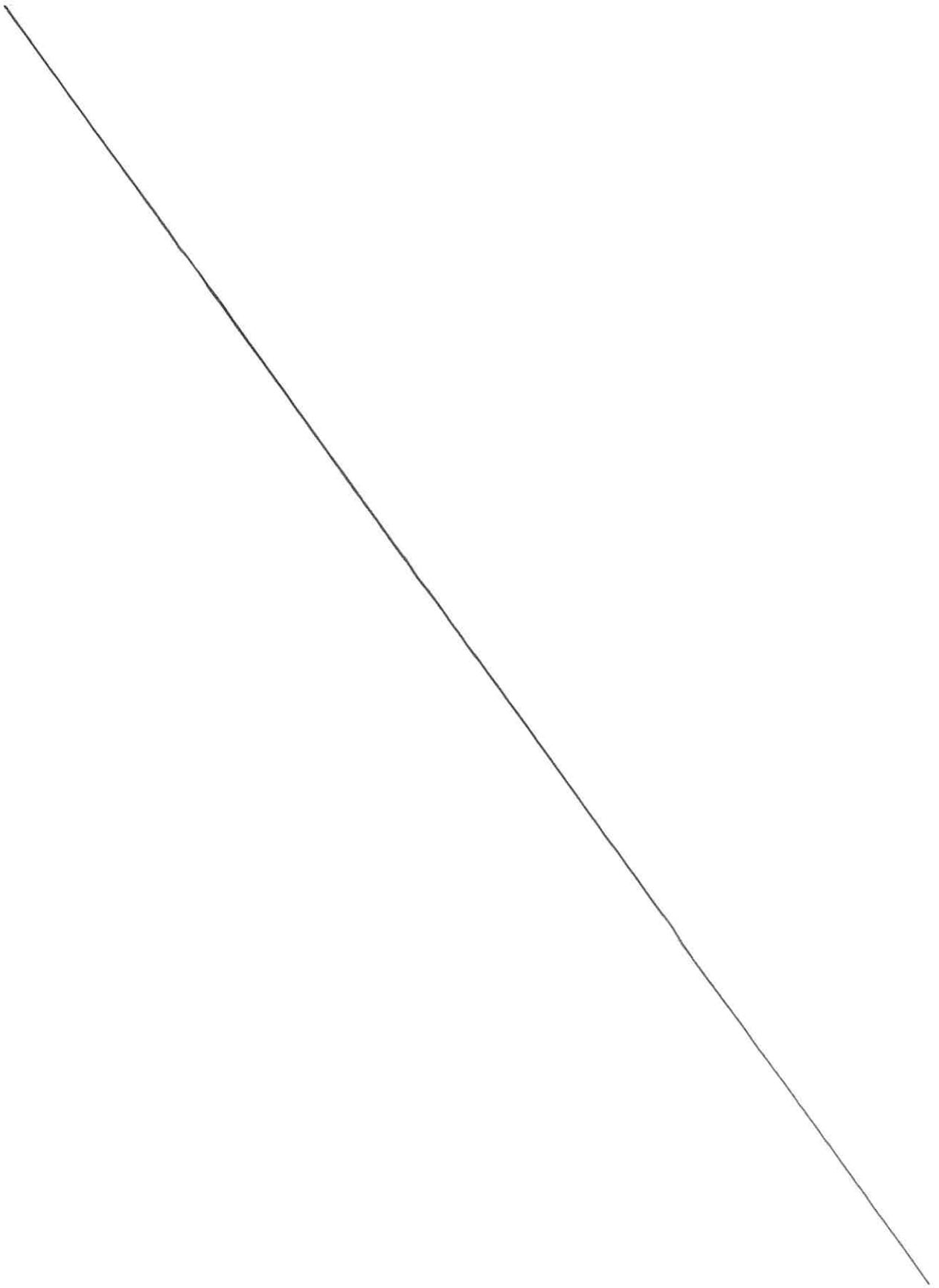
Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 11/07/2024

Affiché le : 30/09/2024

Le Maire,
Jacky LESAULNIER

Le secrétaire de Séance :
Jacky Losier





2024-31

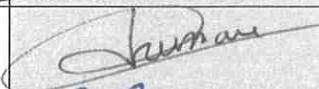
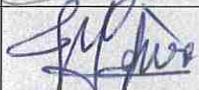
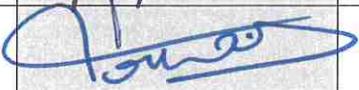
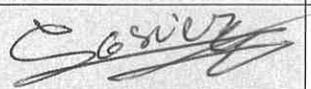
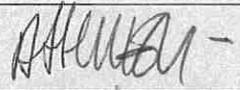
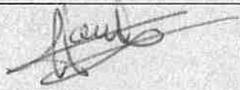
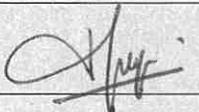
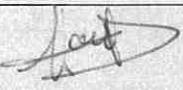
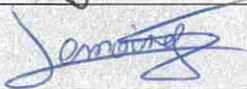
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 11 JUILLET 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-5-1	Adoption du compte-rendu de la séance du 13/06/2024	Adoptée
2024-5-2	Modalités de partenariat avec Siloge	Adoptée
2024-5-3	Décision modificative du budget de la commune	Adoptée
2024-5-4	Proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux aux abords de la mairie	Adoptée sous réserve
2024-5-5	Etude de devis pour portails du cimetière et rambardes	Adoptée
2424-5-6	Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie de-Cormeilles	Adoptée
2024-5-7	Renouvellement d'implantation d'un mobil-home	Adoptée
2024-5-8	Exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties et exonérations sur la cotisation foncière des entreprises	Refusée
2024-5-9	Annulation de la délibération 2024-4-5 désignation d'un assistant de prévention	Adoptée

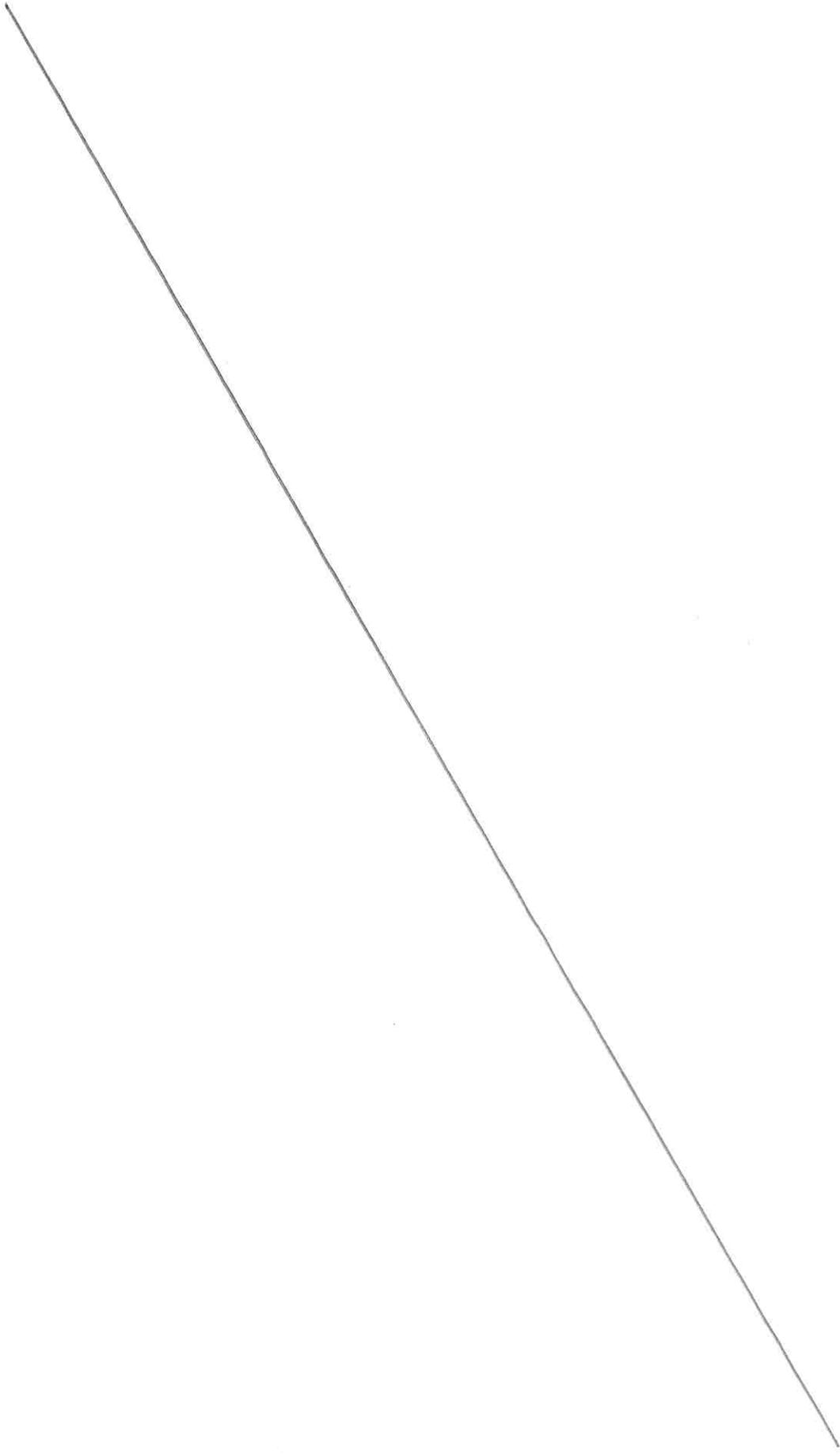
Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le : 16/07/2024




Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 11 juillet 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie		X	Hélène Pautre	
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian		X		
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie		X	HAROU Pascal	
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent





POUVOIR

Je soussigné (e).....Sophie GUEHL.....

Donne pouvoir à

.....Hélène PAUTRE.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....jeudi 11 juillet 2024.....

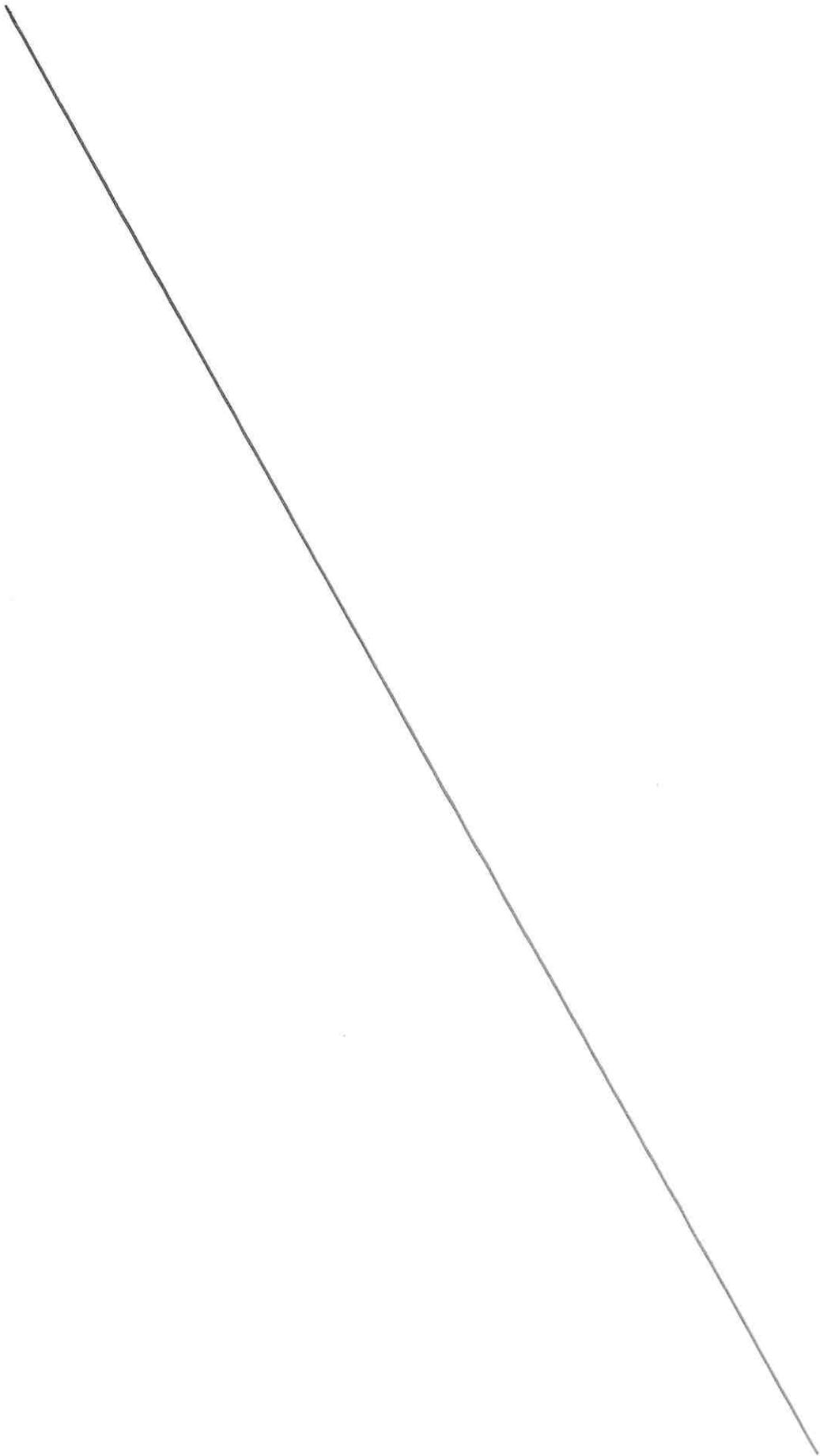
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....St Pierre de Cormeilles.....le.....10 juillet 2024.....

(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir.





POUVOIR

Je soussigné (e) Perdre Sophie
.....

Donne pouvoir à

Mr Harou Pascal
.....

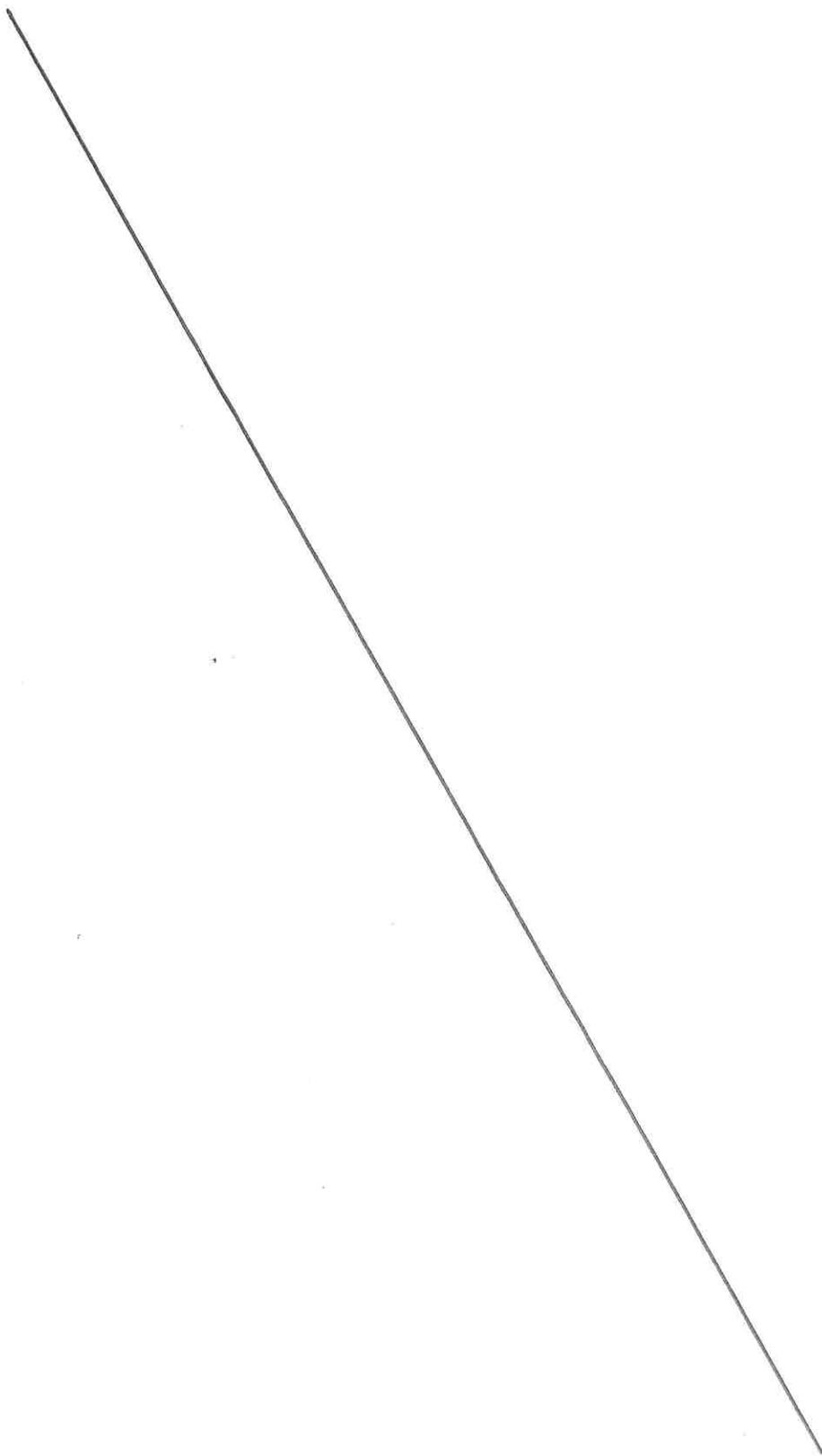
➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le Jeu di 11 Juillet 2024

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles le 07/07/24
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)





CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024 PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 26 septembre à 20 h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 19/09/2024

Affichée le : 19/09/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G. Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - C. Delabarre - P. Legay - S. Perdrix – I. Lemoine

ABSENTS : M. Chapron (donne pouvoir à M. Dahinden) – C. Colas (donne pouvoir à C. Delabarre)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. Guehl

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Votants : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour de la séance leur a été adressé par mail le 19 septembre. Il remercie les membres du conseil qui se sont chargés de l'arrosage des fleurs pendant les congés de l'employé communal cet été, Monsieur Touraine pour avoir traité les urgences administratives pendant l'absence de la secrétaire de mairie. Monsieur le Maire se réjouit également du succès de la fête Saint-Matthieu et félicite les coprésidentes et les bénévoles de leur contribution à sa réussite dans l'entente et la bonne humeur.

D'autre part, il informe le conseil que, pour les travaux aux abords de la mairie, une subvention de l'ordre de 111 916 € a été attribuée à la commune au titre de la Dotation aux équipements des territoires ruraux, soit environ 40 % du montant total des travaux. Des subventions complémentaires sont attendues du conseil régional et du conseil départemental. Monsieur le Maire tient à remercier le sous-préfet et Madame Jourdan de la Préfecture de l'Eure pour leur collaboration à la demande de subvention relative à ce projet.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 11 juillet dernier dont ils ont été destinataires lors de leur convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il invite les conseillers municipaux à l'approuver. **Ces derniers décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2024.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Tarif mensuel pour la location exceptionnelle de la salle des fêtes pour une durée de 3 mois

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de demande pour louer la salle des fêtes pour 3 mois. Ce cas de figure n'est pas prévu dans la délibération relative à la location de la salle des fêtes DB2022-27 qui ne prévoit que les locations journalières ou pour le week-end.

Après en avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité que le montant de la location de la salle des fêtes sera de 840 € par mois pour cette location exceptionnelle du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024. Les frais d'électricité à régler seront à acquitter selon un forfait établi d'après le tarif du kw en vigueur.

Participation aux frais d'installation d'une borne incendie

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'une facture de la commune de Cormeilles relative à l'installation d'une nouvelle borne incendie rue Augustin Hébert d'un montant de 1 280.40 € TTC. Après avoir discuté de son lieu d'implantation et avoir jugé qu'il ne justifiait pas une participation de la commune pour le peu d'habitations Saint-Copiéraises concernées, le conseil souhaite que des précisions soient demandées à la commune de Cormeilles.

3- Participation aux charges scolaires de fonctionnement 2023 aux écoles publiques de Cormeilles

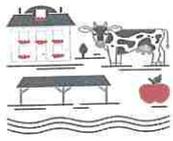
Monsieur le Maire informe le conseil que la participation de la commune aux frais de fonctionnement à l'école de Cormeilles s'élève à 39 790.44 €. **Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.**

4- Participation aux charges scolaires d'investissement 2023 à l'école maternelle publique de Cormeilles

Monsieur le maire informe le conseil que l'avis des sommes à payer émis par la commune de Cormeilles pour la participation de la commune aux charges d'investissement 2023 à l'école maternelle publique de Cormeilles s'élève à 5 333.47 €. **Le conseil en prend note et donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.**

5- Participation aux frais de scolarité de la commune de Moyaux

Monsieur le Maire notifie au conseil que la commune de Moyaux demande que le conseil délibère afin de donner son accord aux frais de scolarité d'un enfant de Saint-Pierre-de-Cormeilles scolarisé dans son école. La délibération transmise fixe le montant de ces frais à 750€ par enfant à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 pour les communes extérieures à Moyaux. **Le conseil accepte à l'unanimité de s'acquitter de ce montant par enfant concerné de la commune.**



6- Fonds de concours pour travaux d'enrobés chemin de la Quesnerie

Des travaux d'enrobés ont été effectués par la communauté de communes chemin de la Quesnerie. La communauté de communes pour les réaliser demande une participation de la commune de 10% du montant des travaux soit 2 460.03 € HT. **Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation de ces travaux pour le montant prévu de participation.**

7- Commande de cailloux

Monsieur le Maire signale au conseil qu'il y a besoin de commander des cailloux pour en couvrir les chemins ruraux. A cet effet un devis a été transmis par l'entreprise multi-pierres de 3 780 € TTC. **Le conseil donne son accord à cette commande.**

8- Commande de plaques de numéros de rue

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare qui informe le conseil de la nécessité de commander 4 plaques de numéros de rue personnalisées au nom de la commune. Il mentionne au conseil que la fonderie Doutre, fournisseur habituel, a transmis un devis de 77,04 € TTC pour leur fourniture et envoi. **Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette commande.**

9- Commande d'enceinte

Monsieur Touraine présente au conseil différents devis qu'il a reçus pour la fourniture d'une enceinte permettant d'amplifier le son d'un micro lors de la prise de parole lors d'un évènement. **Le conseil décide à l'unanimité de la commander auprès de l'entreprise Boulanger pour un montant de 299 € TTC.**

10- Lieux d'implantation des caméras de vidéo protection de la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été envisagé d'installer de la vidéo surveillance sur la commune. Différents devis ont d'ores et déjà été demandés pour la fourniture du matériel et son implantation. Quant à la demande de subvention autorisée par le conseil par la délibération 2024-1-16, elle a été effectuée.

Monsieur le Maire suggère que des caméras soient installées au rond-point des fermes de la Calonne comme cela avait été convenu mais également au niveau des poubelles de la mairie et du cimetière. **Le conseil valide à l'unanimité ces choix de lieux et autorise Monsieur le Maire à demander des devis complémentaires.**

11- Exonérations de taxes foncières des propriétés bâties ou de cotisations foncières pour les nouvelles entreprises ou reprises d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a été classée dans le dispositif « France ruralités revitalisation ». Dans ce cadre, la préfecture demande que les communes concernées délibèrent pour exonérer de taxes foncières les propriétés bâties ou de cotisations foncières les nouvelles entreprises ou reprises d'activité. **A l'unanimité le conseil décide de ne pas procéder à ces exonérations.**

12- Délégation au Maire : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il lui a délégué un certain nombre d'attributions selon l'article L.2122.22 du Code des Collectivités Territoriales. (Délibération 2020-32 modifiée par délibération 2020-58).

Or, le Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer informe le conseil qu'il peut désormais déléguer au Maire l'admission en non-valeur de titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux d'une valeur unitaire maximum de 100 €. Après instruction des propositions transmises par le comptable public portant sur ces créances irrécouvrables, le Maire sera chargé de prononcer l'admission en non-valeur par arrêté et devra rendre compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal par un état listant les créances concernées et les motifs justifiant cette admission.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de modifier la délibération susvisée pour procéder à une nouvelle délégation selon les modalités ci-dessus exposées. Dans l'éventualité où il exercerait cette délégation, il en informera l'assemblée dès la séance qui s'ensuivra

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de conférer au maire cette délégation et de procéder à la modification de la délibération concernée. Le conseil prend également acte que, conformément à l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, cette délégation est consentie pour la durée du mandat du Maire et que le conseil municipal pourra y mettre fin à tout moment.

13- Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion de l'Eure pour la mise à niveau du document unique

La commune a établi son document unique d'évaluation des risques professionnels en partenariat avec le CDG27. Or, le CDG27 relance un groupement de commandes pour la mise à jour des documents uniques des collectivités souhaitant y adhérer.



En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil que la commune adhère à ce groupement. Considérant cette proposition et après avoir pris connaissance de la convention afférente arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure, **le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive de ce groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :**

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire signale au conseil que par délibération il a accepté qu'un assistant de prévention soit nommé dans la collectivité. La secrétaire de mairie a été désignée par arrêté or le comité social territorial du CDG de l'Eure suggère que soit désigné l'employé communal davantage concerné par les mesures de sécurité à mettre en place pour l'exercice de ses fonctions ou des autres agents. Un nouvel arrêté le désignant comme tel sera prononcé.

L'Apave, lors de sa visite annuelle des bâtiments publics, a relevé plusieurs anomalies relatives aux obligations électriques ou sécuritaires. Monsieur Drumare est chargé d'étudier ces signalements.

Monsieur Capard responsable du Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer, a quitté ses fonctions et est remplacé par Monsieur Charpentier.

Monsieur le Maire demande aux habitants propriétaires de chiens de ramasser les déjections sur la voie publique de ces derniers. Il est regrettable d'avoir à le préciser mais de nombreuses plaintes à ce sujet sont parvenues en mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs réunions ont été mises à en place par la communauté de communes concernant la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal.

Madame Lemoine signale qu'il y a de nouveau eu des vols dans le cimetière.

Madame Dahiden demande qu'une réunion soit organisée par la commission CCAS pour l'organisation du repas des anciens et le colis des anciens. Elle aura lieu le 3 Octobre à 18h.

Mme Pautre informe le conseil que les présidents de l'association des fous du foudre remercient la commune de sa collaboration pour l'organisation de leur festival. D'autre part, elle signale que le prix du repas de la cantine aux écoles publiques de Cormeilles va sans doute augmenter suite à une hausse des prix du prestataire. De nouvelles chaises vont être achetées pour les élèves. La nouvelle directrice

semble très satisfaite de son arrivée, les locaux au vu des travaux effectués sont agréables, l'équipe enseignante est dynamique et motivée.

Monsieur Touraine demande que le panneau de la commune soit remis à l'endroit.



LES URGENCES SONT RÉSERVÉES AUX CAS LES PLUS GRAVES.

Seules les personnes préalablement orientées par le 15 sont accueillies aux urgences.



Un médecin régulateur m'apporte une réponse médicale adaptée et m'oriente selon mes besoins :
conseil, consultation par un professionnel de santé de ville, téléconsultation, accueil aux urgences, envoi d'une équipe médicale.





COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Pour demander le remboursement du pass Sport édition 2024-2025, votre club doit disposer d'un espace sur lecompteasso.associations.gouv.fr

1

Si votre club n'a pas créé son espace, une vidéo tutoriel est disponible sur le site pass.sports.gouv.fr rubrique «je suis un club ou une structure sportive». Si la structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est nécessaire.

Dans l'identité de la structure, cocher :

- Dispositif pass Sport
- Accueil des personnes en situation de handicap (si la structure le propose)

⚠ N'oubliez pas de renseigner toutes les activités du club.

2

Déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que votre RIB à jour. C'est terminé ! Dès le 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 2024, votre club peut saisir les codes individuels pass Sport des nouveaux licenciés sur l'espace compte asso.

3

Le remboursement sera effectif dans un délai d'un 1 mois après vérification.

[PLUS D'INFORMATIONS SUR PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)

 MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES



Fin de la séance : 22h00

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le :

Le Maire,

Jacky LESAULNIER

La secrétaire de Séance :

Sophie Guehl



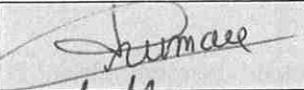
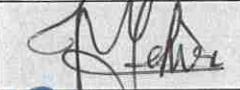
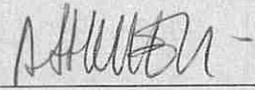
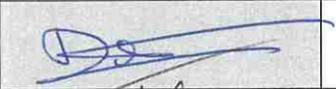
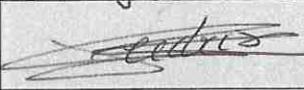
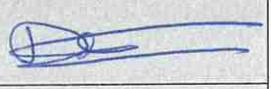
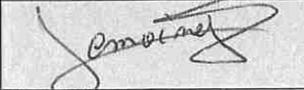
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL LE 26 SEPTEMBRE 2024**

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-6-1	Adoption du compte-rendu de la séance du 11/07/2024	Adoptée
2024-6-2	Tarif mensuel pour la location exceptionnelle de la salle des fêtes pour une durée de 3 mois	Adoptée
2024-6-3	Participation aux charges scolaires de fonctionnement 2023 aux écoles publiques de Cormeilles	Adoptée
2024-6-4	Participation aux charges scolaires d'investissement 2023 à l'école maternelle publique de Cormeilles	Adoptée
2024-6-5	Participation aux frais de scolarité de la commune de Moyaux	Adoptée
2024-6-6	Fonds de concours pour travaux d'enrobés chemin de la Quesnerie	Adoptée
2024-6-7	Commande de cailloux	Adoptée
2024-6-8	Commande de plaques de numéros de rue	Adoptée
2024-6-9	Commande d'enceinte	Adoptée
2024-6-10	Lieux d'implantation des caméras de vidéo protection de la commune	Adoptée
2024-6-11	Exonérations de taxes foncières les propriétés bâties ou de cotisations foncières pour les nouvelles entreprises ou reprises d'activité	Adoptée
2024-6-12	Délégation au Maire : Admission en non-valeur	Adoptée
2024-6-13	Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion de l'Eure pour la mise à niveau du document unique	Adoptée

Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le 03/10/2024



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 26 Septembre 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel	—	X	Dahinden Michèle	
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe	—	X	DELABARRE Christian	
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

POUVOIR

Je soussigné (e).....CHAPRON Nriel.....

.....

Donne pouvoir à

.....Mme SAHINDEN Nichèle.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....26/09/2024.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....St Pierre de Cormeilles.....le.....25/09/2024
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

"Bon pour Pouvoir"


POUVOIR

Je soussigné (e) MR COLAS CHRISTOPHE

Donne pouvoir à

MR DELABARRE CHRISTIAN

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le 26 Septembre 2024

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ST PIERRE DE CORMEILLES le 23 Sept 2024
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

BON POUR POUVOIR



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024 PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 17 octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 10/10/2024

Affichée le : 10/10/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - J. Lefevre - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - S. Perdrix – C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : ////

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dahinden

NOMBRE DE MEMBRES :	En exercice : 15	Quorum : 8
	Présents : 15	Votants : 15

Avant de suivre l'ordre du jour de la réunion transmis par mail aux conseillers le 11 octobre 2024, Monsieur le Maire relate différentes informations relatives aux réunions de la communauté de communes concernant la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal et au transfert de la compétence assainissement collectif. La concertation concernant ces sujets est en cours et Monsieur le Maire ne manquera pas d'informer ultérieurement le conseil de son avancement.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 11 octobre 2024.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 26 septembre dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

Aménagement des abords de la mairie

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare, 1^{er} adjoint et responsable de la commission travaux qui présente le projet d'aménagement des abords de la mairie (cour de la mairie, accès à la salle des fêtes etc...). Le conseil prend note des détails de ce projet et charge Monsieur Drumare de les affiner.

2- Autorisation au maire de demandes de subventions chemin piéton RD22 et 810

Monsieur le Maire rappelle au conseil les projets d'aménagement des routes départementales 22 et 810. Il présente au conseil différents devis estimatifs du conseil départemental pour la création d'un chemin piéton le long de ces départementales et précise qu'il est plus avantageux financièrement de procéder à l'aménagement des 2 départementales en même temps plutôt qu'un aménagement distinct.

Ayant pris connaissance des différents devis selon le revêtement du chemin pour un aménagement par route départementale concernée ou pour un aménagement total, **le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes aux devis transmis pour la création d'un chemin en enrobé noir pour un aménagement global et simultané des 2 départementales soit pour un montant total estimatif de travaux de 196 135.50 € HT.**

3- Admission en non-valeur des créances du budget assainissement

Le Service de Gestion comptable de Pont-Audemer informe le conseil qu'il convient d'émettre un mandat de paiement au compte 6541 correspondant au montant des créances non recouvrées du budget assainissement de l'exercice 2021 pour un montant de 314.52 €. **Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à cette écriture comptable.**

Régularisations STGS des taxes d'assainissement 2023-2024

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine, 3^{ème} adjoint et chargé des relations de la collectivité avec STGS (Société de Travaux Gestion et Services), partenaire de la collectivité pour la gestion de l'eau et l'assainissement de la commune. Selon la convention signée avec la commune, STGS reverse à la commune chaque année une redevance d'assainissement et de modernisation des réseaux de collecte.

Or, STGS informe le conseil que des erreurs de calcul ont été commises en 2023-2024 sur les acomptes versés à la commune et qu'elle lui est redevable de 10 592.59 €. Le conseil estime que la commune n'est pas responsable de ces erreurs. Les pièces justificatives transmises par STGS n'étant pas suffisamment précises et demandant plus d'explications, une réunion sera organisée. La décision relative à l'acquittement d'une somme correspondant à une éventuelle régularisation sera soumise au conseil ultérieurement.

4- Achat de barrières

Monsieur le Maire informe le conseil que des barrières ont été endommagées dans le lotissement. Il propose leur remplacement. **Le conseil décide à l'unanimité d'allouer une somme approximative de 1 000 € TTC à cet effet.**

5- Achat de drapeaux

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de remplacer les drapeaux du monument aux morts et de la mairie. **Le conseil décide à l'unanimité d'allouer un montant de l'ordre de 500 € TTC pour cet achat.**

6- Achat de décorations de Noël

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Guehl, responsable de la commission qualité de vie. Elle mentionne au conseil la nécessité d'acheter des décorations de Noël suite au point fait avec l'employé communal sur les décorations disponibles.

A l'unanimité, le conseil décide d'allouer un budget d'environ 2 500 € pour leur achat et matériel de fixation nécessaire.

Participation financière de la commune à la commune de Cormeilles pour l'installation d'une borne incendie rue Augustin Hébert

Conformément aux échanges du conseil relatifs à la participation financière de la commune à l'installation d'une borne incendie rue Augustin Hébert lors de sa précédente réunion, Monsieur le Maire a fait part à la commune de Cormeilles que le conseil estimait que cette participation n'était pas justifiée. Il attend un retour de la commune de Cormeilles sur ce sujet pour en faire part au conseil ultérieurement.

Renouvellement du contrat de location des radars pédagogiques

Monsieur Touraine informe le conseil que le contrat de location des radars pédagogiques arrive à échéance le 14 janvier 2025. 3 solutions sont proposées :

- Le renouvellement du contrat des radars déjà existants,
- Le renouvellement du contrat avec de nouveaux radars,
- L'achat des radars actuellement mis en place.

Après présentation des différents éléments financiers correspondant à ces propositions, le conseil demande à Monsieur Touraine de demander plus de précisions pour pouvoir se prononcer.

Numérotation et nom des voies de la commune

Monsieur le Maire mentionne au conseil que la loi dite 3DS impose à toutes les communes depuis le 1^{er} juin 2024 de numéroter et dénommer leurs voies. Un devis a été transmis par la poste pour une mise à jour selon un pré-diagnostic qu'elle a effectué. N'ayant pas eu le temps d'étudier en détail ce sujet pour l'exposer au conseil, Monsieur le Maire en reporte la présentation.

7- Autorisation au maire de demande de subvention vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différents débats relatifs à l'installation de la vidéoprotection sur la commune. Plusieurs devis ont été transmis pour la fourniture du matériel et la réalisation des travaux nécessaires à son installation. Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions correspondantes.

A l'unanimité, le conseil l'autorise à demander ces subventions selon les devis qu'il aura choisis.

8- Convention avec le SDOMODE collecte des papiers de bureau

Le SDOMODE propose à la commune de collecter ses papiers de bureau et de fournir le matériel nécessaire à cette collecte. Cette proposition n'est assujettie à aucune participation financière de la commune. Une convention est à signer entre la commune et ce partenaire pour entériner l'accord à cette proposition.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à la signature de cette convention.

9- Création de postes d'agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le recensement de la population par l'Insee aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 et que l'Insee préconise l'intervention de 2 agents recenseurs pour mener à bien cette opération. Le centre de gestion de l'Eure préconise la création de 2 postes d'agents contractuels.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil :

- Le recrutement de 2 agents contractuels grade adjoint administratif catégorie C1 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour la période ci-dessus mentionnée afin d'assurer des fonctions de recenseurs communaux pour une durée hebdomadaire de services de 20h chacun. Une formation obligatoire sera dispensée préalablement à la campagne de recensement.

Il est établi que ces derniers devront justifier de la possession d'un téléphone portable et de bases en informatique et que leur rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ci-dessus défini pour la formation et les opérations de recensement. La durée hebdomadaire de service pourra être éventuellement majorée par heures supplémentaires en accord avec la collectivité rémunérées selon les mêmes modalités sans majoration.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, le charge du recrutement des agents recenseurs et des formalités administratives afférentes.

10- Désignation du coordinateur communal du recensement de la population

Pour mener à bien l'enquête Insee du recensement de la population, Monsieur le Maire demande au conseil de désigner un coordinateur qui peut être un membre du conseil ou un agent communal.

A l'unanimité, le conseil décide de désigner un agent communal qui bénéficiera éventuellement en accord avec la collectivité d'un repos compensateur équivalent aux heures supplémentaires sur sa durée hebdomadaire habituelle de travail occasionnées par les opérations de recensement. L'agent sera désigné par un arrêté de nomination.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que le SIEGE27 a transmis des estimations concernant le montant des travaux pour le renforcement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications pour l'impasse de la vallée Vata et le bas de la côte de Blangy la fontaine Saint Crépin.

Une proposition de Canon a été transmise à la mairie pour la location d'un photocopieur et le forfait copies. Monsieur Touraine se charge d'étudier cette proposition.

Une publicité de produits rodenticides a été transmise à la mairie. Le conseil ne souhaite pas demander plus de précisions pour leur achat.

Madame Lemoine signale de nouveau que des chiens divaguent sur la commune.

Madame Dahinden, présidente du comité des fêtes, présente au conseil les animations prévues pour le Noël des enfants Saint-Corpiérais de moins de 6 ans qui aura lieu le 15 décembre à 16h.

Pour le repas des anciens et le colis des anciens, Madame Dahinden, en tant que présidente de la commission CCAS, a demandé divers devis. Ils seront soumis à la décision du conseil ultérieurement.

Monsieur Touraine signale au conseil que l'employé communal a demandé l'apposition d'un panneau interdisant le dépôt d'ordures chemin des Broches. D'autre part, une visite de la station d'épuration pour évaluer sa conformité sera prochainement effectuée par les services habilités à la vérifier.

Madame Lefevre informe le conseil que Madame Poitou, médiatrice culturelle au musée du verre François Décorchemont à Conches-en-Ouche fait part du fait, qu'en 2025, le musée va organiser une grande exposition sur le travail de François Décorchemont, notamment en présentant une partie de ses verrières réparties dans tout le département de l'Eure. Dans le cadre de cette exposition, elle demande s'il serait possible d'organiser des visites commentées de ses verrières dans l'église de la commune. Madame Lefevre propose de participer à cette exposition en y associant Monsieur Gouty qui a réalisé le chemin de croix en vitrail de l'église. Elle prendra rendez vous en début d'année pour la rencontrer.

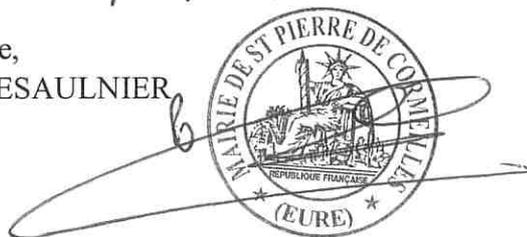
Madame Lefevre signale également qu'elle a constaté que la facturation du nombre de kw attribués à la salle de fêtes ne correspondait pas au nombre de kw effectifs. Elle a demandé une régularisation auprès d'EDF.

Fin de la séance : 22h40

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 12/12/2024

Affiché le : 12/12/2024

Le Maire,
Jacky LESAULNIER



La secrétaire de Séance :
Michèle DAHINDEN

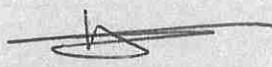
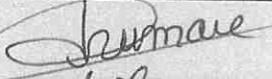
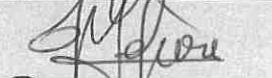
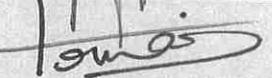
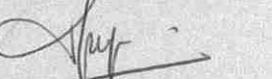
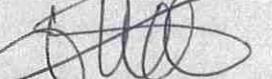
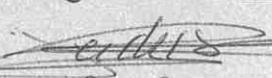
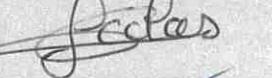
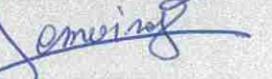
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 17 OCTOBRE 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-7-1	Adoption du compte-rendu de la séance du 26/09/2024	Adoptée
2024-7-2	Autorisation au maire de demande de subvention chemin piéton RD22 et 810	Adoptée
2024-7-3	Admission en non-valeur des créances budget assainissement exercice 2021	Adoptée
2024-7-4	Achat de barrières	Adoptée
2024-7-5	Achat de drapeaux	Adoptée
2024-7-6	Achat de décorations de Noël	Adoptée
2024-7-7	Autorisation au maire de demande de subvention vidéo protection	Adoptée
2024-7-8	Convention avec le SDOMODE collecte des papiers de bureau	Adoptée
2024-7-9	Création de 2 postes d'agents recenseurs	Adoptée
2024-7-10	Désignation d'un agent communal coordinateur du recensement	Adoptée

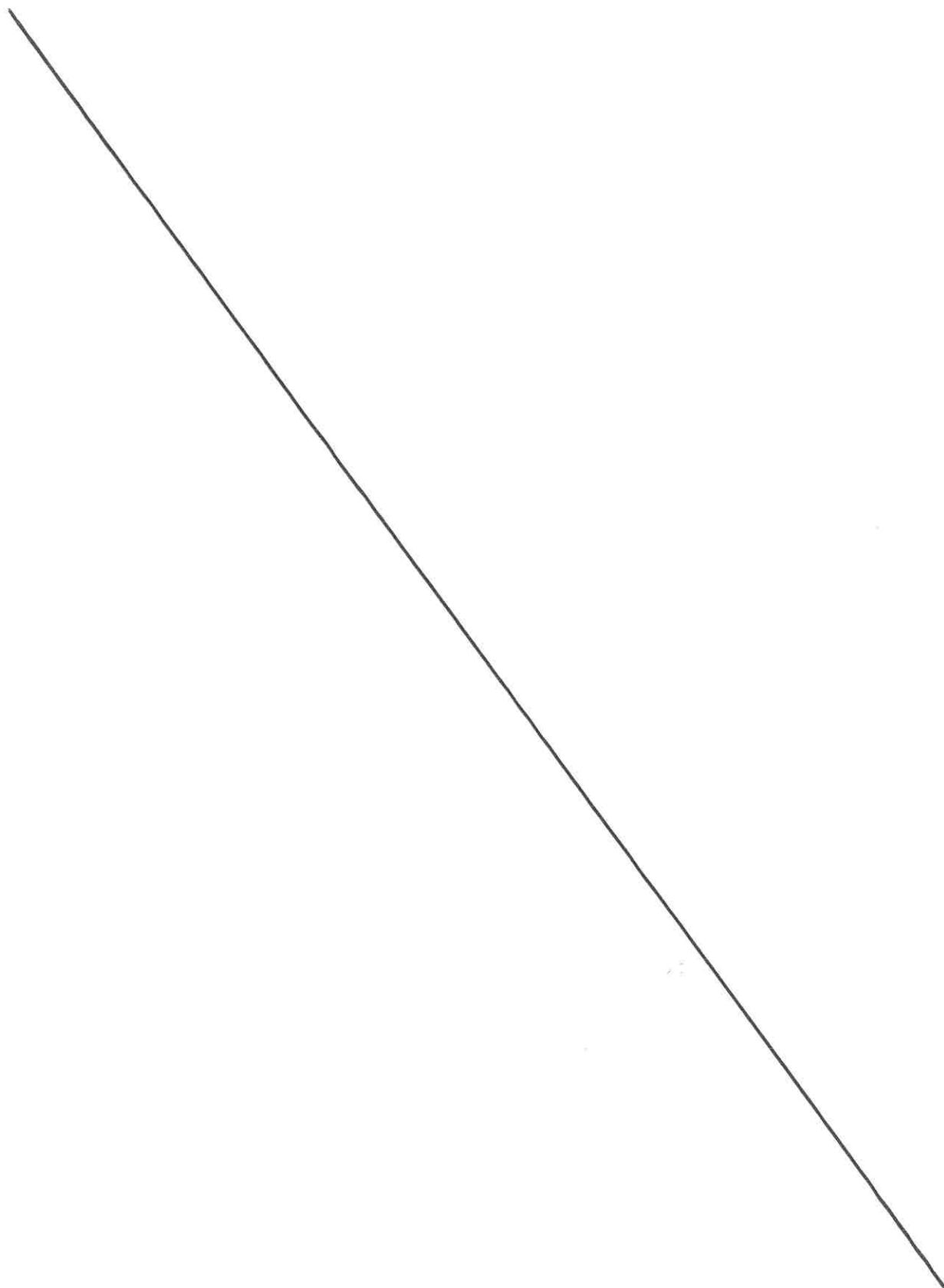
Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le 24/10/2024



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 17 octobre 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le 12 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier.

DATE DE LA CONVOCATION : 05/12/2024

Affichée le : 05/12/2024

PRÉSENTS : J. Lesaulnier – Jf. Drumare - G.Touraine - J. Losier - S. Guehl – H. Pautre - M. Dahinden - P. Harou - M. Chapron - C. Delabarre - P. Legay - C. Colas – I. Lemoine

ABSENTS : J. Lefevre (donne pouvoir à M. Dahinden) - S. Perdrix (donne pouvoir à P.Harou)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Chapron

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Votants : 15

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie Madame Guehl pour s'être chargée de la commande des décorations de Noël et les membres du comité des fêtes pour l'organisation du Noël des enfants de moins de 6 ans de la commune. Il informe également les membres du conseil que des réunions de travail ont eu lieu avec les agents et qu'elles se sont bien déroulées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et rappelle aux membres du conseil que l'ordre au jour leur a été adressé par mail le 5 décembre.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 17 octobre dernier, dont ils ont été destinataires lors de leur convocation.

Il invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

2- Devis pour le bilan 24h de la station d'épuration

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine qui informe le conseil de la nécessité de réaliser un nouveau bilan 24h pour la station d'épuration. Le devis transmis par Labeo partenaire habituel de la commune pour ce type d'opérations s'élève à 1 234.86 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à la réalisation du bilan pour le montant ci-dessus mentionné.

3- Devis pour le curage de la station d'épuration

Monsieur Touraine mentionne que la MIRSPAA (Mission Interdépartementale pour le Recyclage des Sous-Produits de l'Assainissement en Agriculture) suggère que soit effectuée une bathymétrie (calcul du volume des boues) avant de procéder au curage de la station d'épuration.

A cet effet, il a demandé 3 devis aux entreprises habilitées à la réaliser. Constatant la nécessité d'effectuer une bathymétrie et après étude des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de retenir celui de Valbé (service de la SAUR) pour un montant TTC de 2 178.00 €.**

4- Devis pour radars pédagogiques

Monsieur Touraine signale au conseil qu'un des radars pédagogiques était défectueux mais que le dysfonctionnement a été vite réparé. Le contrat de location arrive à expiration le 15 janvier prochain. En conséquence, plusieurs options sont proposées :

- L'achat des radars actuellement en place
- L'achat de nouveaux radars
- La continuité du contrat de location actuel
- La location d'un nouveau modèle de radars.

Après avoir étudié les différentes propositions et leur prix, **le conseil à l'unanimité décide de maintenir le contrat de location actuel pour un montant HT de 210 € par trimestre pour les 2 radars pour une durée de 5 ans à compter du 15/01/2025.**

5- Devis de mise aux normes électriques des bâtiments communaux

Monsieur Drumare prend la parole et rappelle au conseil que l'Apave a préconisé des travaux à réaliser pour la conformité électrique de l'église et celle de la mairie. Les devis transmis de l'entreprise Lebellois (qui a fait l'installation initiale) s'élèvent à 2 659.20 € TTC pour l'église et 3 282 € TTC pour la mairie.

Monsieur Drumare suggère au conseil de prévoir ces travaux en 2025. **Le conseil donne son accord à l'unanimité sur le montant des devis et les travaux prévus.**

6- Demande de certificat d'urbanisme opérationnel des fermes de la Calonne

Monsieur le Maire mentionne au conseil que la SCI des fermes de la Calonne a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel dans le but de créer un parc résidentiel camping à la ferme de 66 emplacements de 200 à 400 m² environ, y compris 2 bâtiments en entrée de projet (accueil, ventes de produits fermiers, restauration éventuellement une piscine).

Vu l'importance du projet, Monsieur le Maire a estimé que l'avis du conseil était indispensable et ne devait pas se limiter à la consultation de la commission urbanisme.

Le conseil après avoir étudié le projet décide à la majorité de donner un avis favorable à cette demande (14 voix favorables, 1 abstention).

7- Montant du recouvrement du trop-perçu de la redevance assainissement versée par STGS

Monsieur Touraine rappelle au conseil que des erreurs de calcul ont été faites par STGS (Société de Travaux Gestion et Services) sur le montant qu'elle devait à la commune pour la redevance assainissement (il a été considéré à tort que toutes les habitations étaient toutes raccordées au tout-à-l'égout). Il a rencontré avec Monsieur le Maire leurs interlocuteurs.

Il a été convenu que, si le conseil en était d'accord, les prochains acomptes prévus en 2025 ne soient pas versés à la commune mais déduits des sommes dues. Une régularisation éventuelle en fin d'année est prévue.

Le conseil approuve à la majorité l'accord prévu.

8- Redevance des performances des systèmes d'assainissement collectif

STGS a également signalé à Monsieur Touraine que la redevance « modernisation des réseaux de collecte » allait disparaître et serait remplacée par la « redevance des performances des systèmes d'assainissement collectif ». Elle sera directement à la charge de la collectivité qui y est assujettie. En conséquence, dès 2026, l'agence de l'eau émettra un titre de paiement auprès de la collectivité portant la compétence établi sur la base du taux 2025 modulé par le coefficient forfaitaire et appliqué sur le volume facturé de l'année 2025. Pour répercuter le montant de cette redevance sur les abonnés, il faut délibérer sur le montant d'une contre-valeur à appliquer sur les factures émises après le 01/01/2025. Cette redevance sera versée au même titre que la part habituelle de la commune.

Le conseil considérant que :

- pour 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif », (la performance de systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte la première année),
- le taux appliqué est le (taux de l'agence de l'eau x le coefficient de modulation pour 2025) donc la contre-valeur à appliquer en 2025 sera $0.089 \text{ €/m}^3 \times 0.3$ soit 0.0267 €/m^3 .

donne son accord à l'unanimité sur les dispositions ci-dessus exposées.

Compte-rendu de la reconnaissance opérationnelle du SDIS

Le SDIS (Service D'Incendie et de Secours) a constaté plusieurs anomalies pouvant gêner son intervention sur la commune et émis des observations. Des mesures ont déjà été prises (débroussaillage, signalisation...), d'autres seront étudiées prochainement.

9- Frais d'investissement des écoles publiques de Cormeilles

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du mail reçu par le maire de Cormeilles. La participation aux investissements pour les travaux de l'école maternelle sur 20 ans de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles est estimée 4 280.53 € par an. **Le conseil à l'unanimité accepte cette participation.**

10- Redevance d'occupation du domaine public télécom

Eure Numérique a adressé un courrier à la commune indiquant que les opérateurs de télécommunication utilisant le domaine public communal, aérien et/ou souterrain pour installer leurs réseaux sous autorisation du maire par une permission de voirie ou une convention sont tenus de s'acquitter d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP). Pour percevoir cette redevance, le conseil municipal doit avoir fixé par délibération le taux applicable à la détermination du montant de la redevance en fonction de longueur et le type de réseaux existants.

En 2024, le référentiel standard indique pour les voies aériennes 64.36 €/an/km, voies souterraines 48.27 €/an/km, emprise au sol 32.18 €/an/km.

A l'unanimité, le conseil décide d'appliquer le référentiel.

Numérotation et nom des voies de la commune

Monsieur le Maire a pris des renseignements sur la loi dite « 3DS » disant qu'il appartient à toutes les communes de numéroter et dénommer les voies auprès de l'Association des Maires de France qui a transmis un mail à ce sujet. Il s'est avéré que les voies de la commune étaient d'une manière générale correctement répertoriées et numérotées. Il n'y a donc aucune urgence en la matière pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormelles.

Demande de réfection de la voie Romaine

Une entreprise a signalé que le chemin de la voie Romaine était en piteux état. Monsieur le Maire suggère au conseil que plusieurs devis soient demandés pour sa rénovation. Le conseil donne son accord. Les devis reçus seront soumis à la délibération du conseil ultérieurement.

11- Avis sur le PADD du PLUI de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur le Maire présente le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Il propose qu'il soit demandé à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge que le terrain récemment acheté à son propriétaire par la commune soit classé en zone constructible (1,5ha). Le conseil mentionne qu'il souhaite également que la zone de loisirs et de tourisme durable (UT) ne soit pas changée de destination.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces requêtes auprès de la communauté de communes.

Questions et informations diverses

Madame Dahinden informe le conseil que **le repas des anciens aura lieu le 23 mars 2025**. Le colis des anciens sera distribué fin décembre.

Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés de recruter de agents recenseurs pour le **recensement de la population de la commune à partir du 16 janvier 2025**. A ce jour, un seul agent a été trouvé.



 **Recensement**
de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Il notifie également au conseil que **Monsieur Giusti a été nommé Préfet de l'Eure** en remplacement de Monsieur Babre.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable du Lieuvin a transmis à la commune son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023. Il est consultable en mairie.

Monsieur Delabarre informe le conseil de la nécessité d'arracher les haies du calvaire de la Chaule et du lotissement afin de les remplacer par de nouveaux végétaux. Monsieur le Maire le charge de demander des devis aux entreprises habilitées. Les travaux envisagés seront soumis à l'approbation du conseil ultérieurement.

Madame Pautre rappelle au conseil qu'il avait été évoqué de reproduire des cartes postales d'anciennes photos de la commune pour les entreposer sur les murs du cimetière. Des devis seront demandés pour la réalisation de ce projet et soumis à l'approbation du conseil ultérieurement. D'autre part, elle signale que 2 branches d'arbres route de Blangy menacent de tomber. Monsieur le Maire en prend note.

Monsieur Touraine informe le conseil que, suite à son avis défavorable à l'épandage des boues de la station d'épuration de Lisieux (délibération 2024-4-4), Monsieur Guineau de la DDTM de l'Eure a transmis diverses informations pour certifier au conseil que l'épandage ne produirait pas les nuisances justifiant la décision prise. Le conseil en prend note sans toutefois estimer avoir à revenir sur sa décision.

*Jacky LESAULNIER, Maire, et son équipe municipale vous souhaitent
une bonne année*



Commune de Saint-Pierre-de-Cormelles 93 Routs de Ihiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormelles
Téléphone : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormelles@orange.fr

Fin de la séance : 23h11

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 13/02/2025

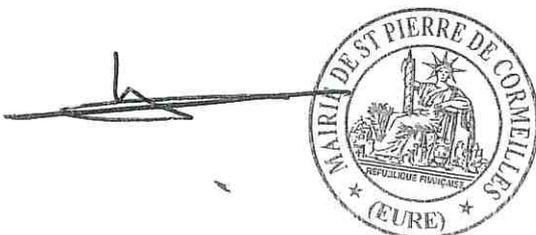
Affiché le : 14/02/2025

Le Maire,

Jacky LESAULNIER

La secrétaire de Séance

Muriel CHAPRON



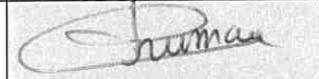
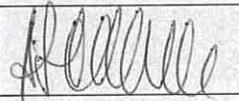
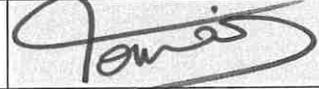
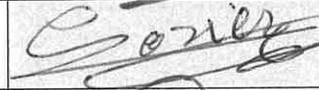
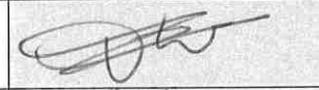
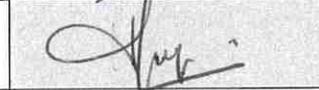
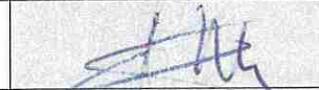
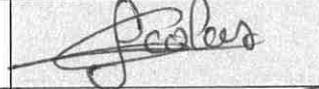
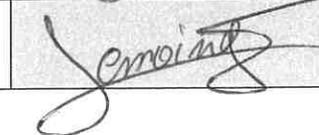
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 12 DECEMBRE 2024

N° Délibération	Objet de la délibération	Vote
2024-8-1	Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024	Adoptée
2024-8-2	Devis pour le bilan 24h de la station d'épuration	Adoptée
2024-8-3	Devis pour le curage de la station d'épuration	Adoptée
2024-8-4	Devis pour radars pédagogiques	Adoptée
2024-8-5	Devis de mise aux normes électriques des bâtiments communaux	Adoptée
2024-8-6	Demande de certificat d'urbanisme opérationnel des fermes de la Calonne	Adoptée
2024-8-7	Montant du recouvrement du trop-perçu de la redevance assainissement versée par STGS	Adoptée
2024-8-8	Redevance des performances des systèmes d'assainissement collectif	Adoptée
2024-8-9	Frais d'investissement des écoles publiques de Cormeilles	Adoptée
2024-8-10	Redevance d'occupation du domaine public télécom	Adoptée
2024-8-11	Avis sur le PADD du PLUI de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge	Adoptée

Affichage en mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles et mise en ligne sur le site internet de la commune le 16/12/2024



Feuille de présence des membres du Conseil Municipal Réunion du 12 decembre 2024

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle		X	Michèle Dahinden	
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie		X	HAROU Pascal	
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent



POUVOIR

Je soussigné (e)..... Joëlle Lefevre.....

Donne pouvoir à

..... Richard Darin.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le..... 12/12/2024.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... Saint Pierre de Cormeilles..... le..... 12/12/2024.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir

POUVOIR

Je soussigné (e) Perdre Sophie.....

Donne pouvoir à

Mr Harou Pascal.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le jeudi 12 décembre à 20h00.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles..... le 10 décembre 2024
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir

